



# **PROJET DE BUDGET PRIMITIF**

**De l'exercice 2013**

**2012 DF 29G**

## **RAPPORT BUDGETAIRE**

**SECTIONS DE FONCTIONNEMENT  
ET D'INVESTISSEMENT**

**BUDGET GENERAL**

# **PROJET DE BUDGET PRIMITIF**

**de l'exercice 2013**

## **RAPPORT BUDGETAIRE**

### **SECTIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT**

## **BUDGET GENERAL**

## SOMMAIRE

<b>PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET DE LA COLLECTIVITE .....</b>	<b>5</b>
<b>AVANT PROPOS DU RAPPORT SUR LES CONTRATS D’OBJECTIF ET DE PERFORMANCE .....</b>	<b>11</b>
<b>1<sup>ERE</sup> PARTIE – L’INVESTISSEMENT .....</b>	<b>13</b>
<b>Titre 1 - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME .....</b>	<b>14</b>
<b>Sous-titre 1 – Les autorisations de programme nouvelles .....</b>	<b>14</b>
<b>A/ Les missions organiques.....</b>	<b>16</b>
<b>B/ Les missions transversales.....</b>	<b>18</b>
<b>Sous-titre 2 – La situation des autorisations de programme en cours.....</b>	<b>21</b>
<b>2- LES CREDITS DE PAIEMENT .....</b>	<b>23</b>
<b>A/ Les opérations réelles .....</b>	<b>25</b>
<b>B/ Les opérations d’ordre .....</b>	<b>30</b>
<b>2<sup>EME</sup> PARTIE – LE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>31</b>
<b>1 – LES RECETTES .....</b>	<b>32</b>
<b>A/ Les recettes fiscales.....</b>	<b>32</b>
<b>B/ Les dotations et participations.....</b>	<b>34</b>
<b>C/ Autonomie, insertion et solidarité .....</b>	<b>36</b>
<b>D/ Les produits d’exploitation .....</b>	<b>38</b>
<b>E/ Les produits financiers .....</b>	<b>38</b>
<b>F/ Les produits exceptionnels (incluant les reprises sur subventions transférables) ..</b>	<b>39</b>
<b>G/ Les atténuations de charges.....</b>	<b>39</b>
<b>2- LES DEPENSES .....</b>	<b>40</b>
<b>Présentation des principales missions.....</b>	<b>41</b>
<b>A/ Les actions en faveur des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) .....</b>	<b>41</b>
<b>B/ L’aide sociale à l’enfance .....</b>	<b>42</b>
<b>C/ L’aide sociale aux personnes âgées et l’allocation personnalisée d’autonomie .....</b>	<b>42</b>
<b>D/ L’aide sociale aux personnes handicapées .....</b>	<b>43</b>
<b>E/ La participation au financement du STIF et de la carte IMAGINE R.....</b>	<b>44</b>

<b>Présentation par chapitre budgétaire .....</b>	<b>45</b>
<b>A/ Les charges de personnel .....</b>	<b>45</b>
<b>B/ Les dépenses de fonctionnement des services et des équipements .....</b>	<b>47</b>
<b>C/ Les allocations RSA et actions d’insertion et de formation des allocataires.....</b>	<b>55</b>
<b>D/ L’allocation personnalisée d’autonomie.....</b>	<b>56</b>
<b>E/ Les charges financières.....</b>	<b>56</b>
<b>F/ Les charges exceptionnelles.....</b>	<b>56</b>
<b>G/ Les prélèvements sur ressources .....</b>	<b>57</b>
<b>H/ Les atténuations de produits .....</b>	<b>57</b>
<b>I/ Les dépenses imprévues.....</b>	<b>58</b>
<b>3<sup>EME</sup> PARTIE – LES PROJETS DE DELIBERATION .....</b>	<b>59</b>
Projet de délibération n°1 relatif au budget d’investissement.....	61
Projet de délibération n°2 relatif au budget de fonctionnement.....	69
<b>4<sup>EME</sup> PARTIE – LES ANNEXES .....</b>	<b>77</b>
Annexe 1 relative aux subventions .....	79
Annexe 2 relative aux dépenses de personnel.....	85
<b>5<sup>EME</sup> PARTIE – LE PROJET DE BUDGET (DOCUMENT BUDGETAIRE)</b>	
<b>6<sup>EME</sup> PARTIE – INDIVIDUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	

## **PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET 2013 (VILLE ET DEPARTEMENT)**

Le budget 2013 de la collectivité parisienne s'inscrit dans un contexte de crise économique persistante, qui continue d'avoir une incidence sur l'évolution des charges supportées par la collectivité et de ses ressources financières. La montée en puissance de la péréquation, qui a démarré en 2012, s'accroît en 2013 et témoigne de l'effort de solidarité de la collectivité parisienne à l'égard des autres collectivités plus en difficulté. Corollaire, l'impact est significatif sur l'évolution des dépenses et des recettes du budget 2013.

Malgré ces contraintes externes fortes, la municipalité ne renonce à aucun des engagements pris devant les Parisiens qu'il s'agisse de la solidarité de l'amélioration de leur cadre de vie. Maintenir par ailleurs un niveau d'investissement élevé c'est l'engagement en faveur de la croissance et du dynamisme pour Paris.

### **1 – L'effort en faveur de la réalisation du programme d'investissement de la mandature se poursuit en 2013**

- Les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2013 sont fixées à 1.700 M€ (cf. 1<sup>ère</sup> partie, Titre 2 des rapports budgétaires de la Ville et du Département), permettant la poursuite de la réalisation du programme d'investissement de la mandature, dans la continuité de l'effort réalisé depuis 2001.

Elles correspondent principalement à des dépenses d'équipement (hors subventions) et des subventions d'équipement détaillées ci-dessous. Le solde est constitué de dépenses pour compte de tiers (24 M€) et d'opérations financières (prises de participations, avances consenties...) pour 37 M€.

S'y ajoutent 425 M€ de mouvements financiers équilibrés en dépenses et en recettes (qui correspondent principalement aux opérations de gestion de trésorerie) et 363 M€ d'opérations d'ordre.

- Les dépenses d'équipement (hors subventions) correspondent aux travaux de construction et de restructuration d'équipements publics (pour environ 77 %) ainsi qu'aux études menées dans le cadre des opérations d'investissement et aux acquisitions.

Elles sont fixées pour 2013 à 1.054 M€, soit - 4,2 % par rapport à 2012 (1.099 M€). Cette baisse s'explique par le phasage du programme de livraison d'équipements sur la mandature et des transferts de ces dépenses en subventions d'équipement.

Parmi ces dépenses, 146 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières (y compris celles destinées au logement social) auxquels s'ajoutent 10 M€ d'acquisitions en VEFA, 183 M€ à la voirie et les déplacements, dont 79 M€ pour le tramway, 144 M€ au sport et la jeunesse, 117 M€ au réaménagement des Halles, 113 M€ au secteur scolaire, 63 M€ à la petite enfance et 60 M€ à la culture, dont 10 M€ sur le périmètre de l'établissement public des musées (EPM).

- Les subventions d'équipement versées à des tiers représentent 585 M€. Elles concernent, pour plus de 72 % le secteur du logement et de l'habitat (422 M€), en augmentation de plus de 6 % par rapport à 2012, et la voirie et les déplacements (60 M€), quasi stables par rapport à 2012 (- 0,3 M€).

## **2 – Cet effort d'investissement est autofinancé aux deux tiers, conformément aux engagements pris dans le cadre du débat d'orientation d'octobre.**

- Les recettes réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2013 atteignent 578 M€ (cf. 1<sup>ère</sup> partie, Titre 2 des rapports budgétaires de la Ville et du Département). Elles sont globalement stable par rapport au BP 2012 (+ 3 M€).

Elles sont composées principalement :

- des subventions et dotations reçues à hauteur de 338 M€, dont 160 M€ au titre du FCTVA ;
- des produits liés à des cessions foncières, estimées à 175 M€ pour 2013.

La capacité de financement des investissements s'élève donc à 1.105 M€, soit 65 % des dépenses d'investissement programmées, compte tenu d'un niveau d'épargne brute de 527 M€. Ce taux est stable par rapport au BP 2012.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une autorisation d'emprunt à 795 M€, contre 809 M€ dans le cadre du BP 2012. Dans l'hypothèse la plus élevée, correspondant à une saturation de cette autorisation, l'endettement progresserait de 595 M€, compte tenu du remboursement prévu de 200 M€. Ce montant est en phase avec celui prévu au BP 2012 (609M€). Comme pour chaque exercice, la constatation d'éventuels surcroûts de recettes en gestion 2013, ou une exécution inférieure à la prévision en dépenses viendront réduire le besoin d'emprunt.

## **3 – L'évolution des dépenses de fonctionnement restera maîtrisée en 2013**

***La création de l'établissement public Musées en 2013 : une réforme d'envergure à moyens globalement constants, mais qui nécessite des transferts budgétaires impactant le détail des écritures budgétaires.***

*La réforme de l'organisation des musées de la Ville de Paris avec la création d'un nouvel établissement public destiné à gérer l'ensemble des musées parisiens conduit à des changements de périmètre important en 2013 par rapport aux exercices précédents. Est ainsi transféré du budget de fonctionnement de la collectivité parisienne vers l'EP Musées un montant net de 55,9 M€ (dont près de 42 M€ en masse salariale, 15 M€ sur les charges à caractère général, 0,4 M€ sur le chapitre 65 et 1,8 M€ de recettes). Ce transfert donne lieu au versement d'une subvention de fonctionnement globale de 56,8 M€, qui viendra s'ajouter aux recettes propres de l'établissement. Enfin, sur le budget d'investissement 1,88 M€ de crédits de paiement seront transférés via une subvention versée à l'EP, 9,80 M€ seront maintenus sur le budget de la Ville et 0,4 M€ de recettes seront perçues directement par l'EP.*

Les dépenses de péréquation prévues au BP 2013 atteignent 276 M€, soit + 36 M€ par rapport au BP 2012.

Les modalités de calcul des fonds de péréquation 2013 (péréquations dites horizontales, auxquelles s'ajoutent les péréquations verticales en recettes) sont actuellement en débat dans le cadre de l'adoption du projet de loi de finances 2013. Les montants prévus dans le cadre du BP 2013 sont donc susceptibles d'ajustements ultérieurs.

La montée en charge des dispositifs existants, qu'il s'agisse de ceux créés par la loi de finances 2012 ou de ceux préexistants comme le FSRIF se poursuit :

- la contribution au fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) sera portée à 129 M€ en 2013. Paris contribue ainsi à près de 56% à l'alimentation du FSRIF ;
- le volume du fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) sera majoré, avec une contribution de Paris de 41 M€, soit un doublement par rapport au montant versé en 2012. Paris contribue à plus de 16 % à l'alimentation de ce fonds créé en 2012 ;
- le montant de la participation de Paris au fonds national de péréquation des droits de mutations à titre onéreux créé en 2011, passera à 87 M€, soit une augmentation de 9 % par rapport au BP 2012. Paris reste de loin le premier contributeur de ce fonds, à hauteur de 18 %.

La collectivité parisienne contribue par ailleurs en 2013 à un nouveau fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), nouvelle recette de substitution de la taxe professionnelle supprimée en 2010. La contribution 2013 s'élève à 20 M€, soit 42,5 % du fonds.

- Les dépenses réelles de fonctionnement y compris FNGIR sont fixées à 7.278 M€ pour 2013 (cf. 2<sup>ème</sup> partie, « 2- Les Dépenses » des rapports budgétaires de la Ville et du Département). Au sein de cette masse le FNGIR représente 892 M€, en hausse de 8 M€ par rapport au BP 2012 (+ 0,9 %). Hors FNGIR, les dépenses réelles de fonctionnement (6.386 M€) progressent donc de 2,9 %.

Le poids de l'augmentation des dépenses de péréquation et de celles de l'aide sociale à l'enfance (ASE) est majeur dans cette évolution.

En neutralisant les dépenses de péréquation, la progression est de + 2,5 %, témoignant de l'effort de maîtrise de la dépense poursuivi en 2013. En effet, outre l'impact des dépenses ASE détaillé ci-après, cette progression s'inscrit dans un contexte d'ouverture de nombreux nouveaux équipements en 2013, conformément au programme de mandature, qui représentent à eux seuls et hors masse salariale une dépense supplémentaire de plus 13 M€.

Les dépenses d'aide sociale, à 1.537 M€, progressent facialement de + 3,93 %. L'augmentation des dépenses d'aide sociale à l'enfance (+ 49 M€ de BP à BP) s'explique en grande partie par un changement de périmètre de 25 M€ (transfert des dépenses d'aide éducative à domicile et d'action éducative en milieu ouvert, inscrites sur le chapitre 011 au BP 2012 et désormais imputées sur le chapitre 65). Après neutralisation de ce transfert, les dépenses d'aide sociale sont en progression de + 2,2 %. Le poids de la progression des dépenses d'aide sociale à l'enfance reste majeur y compris en neutralisant l'effet de périmètre précité, puisque l'augmentation est de + 8,7 %. L'augmentation du nombre de mineurs

étrangers isolés, certes en voie de ralentissement en 2013, reste le principal facteur explicatif de cette hausse, avec une prise en charge supportée de façon non équitable par la collectivité parisienne. Paris et le département de la Seine Saint Denis concentrent, en effet, la quasi-totalité des MIE en France.

L'inscription au titre du RSA, dans un contexte de reprise progressive de l'activité économique en 2013, est fixée à titre conservatoire à 309 M€, pour tenir compte de la stabilité de ces dépenses constatée depuis 2011. Les mesures d'insertion mises en œuvres dans le cadre du Programme départemental d'insertion et d'Emploi sont évidemment reconduites dans le cadre d'une enveloppe globale de 61 M€. La contribution de la Ville au CASVP est fixée à 315 M€, en légère diminution par rapport à 2012 (-0,5%).

Les dépenses mobilisées pour les personnes handicapées connaissent une forte évolution, les aides versées, principalement la prestation de compensation du handicap (PCH) augmentant de + 6,6 % et les aides liées à l'hébergement de + 5,9 %.

Les charges de personnel (2.132 M€) évoluent facialement de + 0,62 %, mais en réalité de + 2,57 % une fois neutralisé l'effet des transferts opérés avec la création de l'EP Musées en 2013 (41,61 M€ de masse salariale transférés via la subvention de fonctionnement versée). . Cette évolution maîtrisée, qui intègre notamment la hausse des cotisations CNRACL prévue au PLFSS 2013 (11 M€), résulte de la politique de stabilisation des effectifs sur la mandature, les créations de postes liés à l'ouverture de nouveaux équipements étant gagées par des redéploiements au sein des services.

Les charges à caractère général (798 M€) diminuent de - 2 % par rapport au BP 2012. Cependant cette diminution n'est pas réalisée à périmètre constant. En intégrant les 25 M€ de dépenses d'aide éducative en milieu ouvert de l'ASE évoqués ci-dessus et le transfert de 14,91 M€ liés à la création de l'EP Musées vers le chapitre 65 des subventions, la progression est, à périmètre constant, de 3%. Cette évolution des charges à caractère général s'explique essentiellement par l'augmentation des coûts de l'énergie (+ 4 M€ sur les dépenses de fluides), le relèvement du taux réduit de la TVA de 5,5 % à 7 % et les révisions de prix qui ont un impact important sur le coût des prestations de collecte des ordures ménagères (+ 6,5 M€) et enfin le développement des services offerts aux Parisiens, pour + 10 M€ (crèches, équipements sportifs...). Ces augmentations sont compensées par des efforts d'économies réalisées sur les dépenses « support » pour - 5 M€ (frais de communication, frais de réception, affranchissement et télécommunications, frais de gardiennage et nettoyage, études) et par des économies structurelles, telle que la mise en œuvre du marché de performance énergétique qui permet une diminution de 7 M€ par rapport au BP 2012.

Alors que les arbitrages définitifs sur le projet de réforme des rythmes éducatifs ne sont pas encore connus, il a été décidé de provisionner, dès le BP 2013, 5 M€ (3 M€ sur le chapitre 011 et 2 M€ sur le chapitre 65) afin d'accompagner ce projet.

Les subventions de fonctionnement de la Ville connaissent une progression maîtrisée de + 1,2 %, après neutralisation de la subvention versée à l'EP Musées (56,8 M€) (cf 2<sup>ème</sup> partie, 2/ des rapports budgétaires de la Ville et du Département). Cette progression résulte pour l'essentiel de l'augmentation des subventions aux crèches associatives, dans le cadre des ouvertures de places nouvelles prévues en 2013.

En 2013, comme les années précédentes, Paris fournit un effort significatif à ses partenaires franciliens avec les contributions au STIF à 367 M€ (+ 1,02 % par rapport au BP 2012 mais

+2% par rapport au montant finalement versé), au SYCTOM (131 M€ ; + 1,53 %) et une contribution à la Préfecture de police qui s'établit à 290 M€ (+ 2,2 %)

#### **4 – La progression des recettes de fonctionnement reste satisfaisante, tout en respectant l'engagement de stabilisation des taux des impôts locaux.**

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget 2013 atteignent 7.805 M€ (cf. 2<sup>ème</sup> partie, 1/ des rapports budgétaires de la Ville et du Département), soit une augmentation de 2,74% par rapport au budget primitif 2012.

Hors recettes de fiscalité reversées au FNGIR, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 2,98 % (6.913 M€ contre 6.713 M€ au BP 2012).

- L'inscription de fiscalité immobilière est portée à 900 M€ contre 850 M€ au BP 2012. Cette inscription demeure prudente au vu des bons résultats constatés sur l'ensemble de l'exercice 2012, que venaient toutefois relativiser les chiffres des derniers mois de l'exercice (cf. 2<sup>ème</sup> partie, « 1- Les Recettes » des rapports budgétaires de la Ville et du Département).

Comme indiqué précédemment, la constatation d'éventuels surcroîts de recettes en gestion 2013 viendra réduire le besoin d'emprunt.

- Les dotations de l'Etat s'établissent à 1.309 M€, soit une diminution de – 43 M€ par rapport au BP 2012 et – 20 M€ par rapport aux dotations réellement perçues en 2012. Cette baisse témoigne de l'effort consenti par la collectivité parisienne à la péréquation, qui se manifeste également de manière verticale à travers les prélèvements effectués par l'Etat sur les dotations pour une redistribution entre collectivités.

- La revalorisation des bases des impôts locaux votée chaque année par le Parlement explique la progression de la fiscalité directe locale (2.373 M€), nette du FNGIR, de + 95 M€ par rapport au BP 2012. Les taux, sur lesquels la collectivité parisienne conserve un pouvoir de décision, restent strictement stables conformément aux engagements pris.

- Le produit des droits de stationnement est attendu en hausse, à 80 M€, soit + 37 %, essentiellement sous l'effet de l'extension du déploiement du paiement par carte bancaire dans Paris et des efforts conjugués de la Ville et de la Préfecture de police.

- Les recettes de loyers progressent de près de 20 %, principalement sous l'effet de la résiliation des conventions immobilières passées avec la RIVP et de la revalorisation des recettes locatives des logements sociaux opérée début 2012.

- Les produits d'exploitation sont en hausse globale de + 9,5 %. Les participations des usagers parisiens progressent de 12,5 %, sous l'effet, essentiellement, de l'augmentation des participations familiales dans les crèches (+ 9 M€) liée à la progression continue du nombre de places offertes, et du surcroît de recettes obtenu par la mise en place d'une éco- redevance

poids lourds (+ 9 M€ en effet mi-année, la mesure étant étendue sur tout le territoire national en juin 2013). Par ailleurs, les redevances versées par les concessionnaires augmentent au global de + 16 M€ (impact de la résiliation des conventions RIVP et SIEMP, dynamisme des redevances sur l'espace urbain et les établissements concédés), soit + 7,7 %.

- Enfin, les autres recettes (subventions et participations, excédents de ZAC et autres recettes courantes de fonctionnement) sont globalement stables.

## LA DEMARCHE DE PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE PARISIENNE (AVANT PROPOS)

*Etre performant, c'est avoir la capacité d'atteindre les objectifs fixés avec les moyens dont on dispose.*

La démarche de performance mise en place par la Collectivité parisienne depuis 2009 constitue un dispositif de pilotage visant à améliorer l'efficacité de la dépense, en garantissant un haut niveau de service public et en orientant la gestion vers les résultats. Les objectifs fixés aux directions dans ce cadre visent tout à la fois l'efficacité socio-économique de la collectivité, c'est-à-dire les actions d'intérêt général destinées à répondre aux attentes des citoyens parisiens, la qualité de service offerte aux usagers, et enfin l'efficacité de l'action qui prend en compte l'intérêt des contribuables et suppose de hiérarchiser les priorités.

Dans un contexte d'exigences croissantes vis-à-vis de l'action publique, conjugué à un environnement financier plus contraint, Paris s'est engagée dans une démarche volontaire de performance, basée sur une approche budgétaire par missions auxquelles sont associés des objectifs mesurables par des indicateurs.

Cette démarche présente les principales caractéristiques suivantes :

- Elle concerne, d'abord, l'intégralité de l'action des directions : les objectifs et les indicateurs couvrent le champ du fonctionnement, de l'investissement, et de la masse salariale. Cette globalité concourt à une plus grande pertinence du dispositif. Elle distingue par ailleurs les objectifs de mandature, de modernisation et ceux qui relèvent du « cœur de métier » des directions.
- Elle intègre ensuite de manière formelle les engagements de mandature ; elle est ainsi mise en place en lien étroit avec les Adjointes au Maire concernés.
- Les missions et objectifs, associés à des indicateurs chiffrés, sont complétés de plans d'actions destinés à valoriser les mesures mises en œuvre pour atteindre les objectifs. Ces plans d'actions permettent de nourrir le dialogue de gestion et d'objectiver les résultats chiffrés.
- Enfin, cette démarche a vocation à éclairer pleinement les choix budgétaires.

La démarche, que la collectivité parisienne met en place sans y être contrainte par la réglementation, se démarque de l'approche qui est celle de l'Etat, à travers la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances), notamment en ce qu'elle cherche à rester lisible et ce faisant n'a pas vocation à résumer la totalité des actions menées. Ainsi, les indicateurs, par définition synthétiques, ne sauraient couvrir de manière exhaustive le champ d'action de la collectivité, mais traduisent les priorités de la mandature et les axes majeurs de l'action des directions. Par ailleurs, la démarche parisienne fait une place importante à la mesure de la qualité de l'action et la satisfaction des usagers.

Sont élaborés dans ce cadre des contrats d'objectifs et de performance (COP) par direction, fruits d'un travail collaboratif entre adjointes au Maire et administration. La réussite de cette démarche porte en effet sur la mobilisation et l'implication de tous : élus et administration de la collectivité à tout niveau de la chaîne hiérarchique. Les échanges, dans le cadre de l'élaboration ou du suivi des contrats, permettent de clarifier les options, d'identifier les

marges de progression existantes et d'encourager les réflexions sur la façon la plus optimale d'atteindre les résultats escomptés.

Les contrats d'objectifs et de performance mettent par ailleurs en avant les engagements de la collectivité en matière de ressources humaines, à travers une série d'indicateurs commun à l'ensemble des contrats, et traduisant notamment la volonté de la Collectivité de renforcer son engagement d'employeur socialement responsable en développant la formation et en favorisant l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. A cela s'ajoute cette année la formalisation du premier COP de la DRH, qui offre la vision transverse.

Les contrats d'objectifs et de performance constituent ainsi de précieux outils de pilotage. En rendant plus lisibles les priorités des directions concernées, ils contribuent à mobiliser les agents. Cette mobilisation a vocation à être renforcée par l'élaboration de projets de direction, démarches internes associant l'ensemble des agents, et destinées à nourrir et appuyer la démarche de performance. Par ailleurs, le suivi et l'évaluation des contrats d'objectifs et de performance permettent de valoriser le travail et les compétences des agents engagés dans la démarche. Ce suivi, régulier et attentif, intervient dans le cadre de deux rendez-vous annuels, réunissant l'ensemble des acteurs. Ces rendez-vous contribuent à l'intégration de la démarche dans la culture de gestion de la collectivité, ainsi qu'au renforcement du dialogue entre élus et administration dans l'optique d'une amélioration constante du service rendu.

Au terme de l'année 2012, 18 contrats d'objectifs et de performance sont élaborés et présentés dans le rapport annexe au BP 2013 :

- La Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE)
- La Direction des Affaires Scolaires (DASCO)
- La Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS)
- La Direction des Affaires Culturelles (DAC)
- La Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires (DUCT)
- La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE)
- La Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE)
- La Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD)
- La Direction de la Prévention et de la Protection (DPP)
- La Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur (DDEEES)
- La Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES)
- La Direction du Logement et de l'Habitat (DLH)
- La Direction des Finances (DF)
- La Direction des Ressources Humaines (DRH)
- La Direction des Achats (DA)
- La Direction de l'Immobilier de la Logistique et des Transports (DILT)
- La Direction des Systèmes et Technologies de l'Information (DSTI)
- La Direction des Affaires Juridiques (DAJ)

Ainsi, le déploiement de la démarche est aujourd'hui pratiquement achevé. Les contrats d'objectifs et de performance des quatre directions restantes seront élaborés au cours de l'année 2013.

## 1ère Partie : BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement retient dans sa présentation les principes élaborés par l'Etat à l'occasion de la mise en œuvre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et les règles de comptabilité des engagements et de gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement retracés dans le règlement budgétaire et financier adopté par notre assemblée lors du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2007.

1/ La totalité du coût d'investissement d'une opération est inscrite dans le budget de l'année où les travaux sont engagés.

2/ Le budget d'investissement est structuré en grandes missions de la collectivité (affaires culturelles, logement et habitat, etc.), puis décliné en activités.

Les autorisations de programme sont réparties entre des missions organiques (activités spécifiques à chaque direction comme par exemple l'action sanitaire pour la Direction de l'Action sociale, de l'enfance et de la santé ou les constructions de collèges autonomes pour la Direction des Affaires scolaires), et des missions transversales (activités transversales mises en œuvre par différentes directions telles que les actions en faveur des personnes handicapées).

En outre, la typologie des autorisations de programme de la collectivité parisienne distingue :

- les autorisations de programme de « projet », spécifiques à un projet nouveau d'un montant supérieur à 1,00 M€ TTC, dont la réalisation peut s'étaler sur plusieurs années ;
- les autorisations de programme de « plan » qui regroupent les opérations récurrentes de la municipalité quel que soit leur montant, ainsi que les opérations spécifiques d'un montant unitaire inférieur à 1,00 M€ TTC ; ces opérations se déroulent généralement sur un ou sur deux exercice(s) budgétaire(s).

3/ Chaque année depuis 2004, le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général se prononce sur l'individualisation des autorisations de programme du budget d'investissement. Cette individualisation est votée autorisation de programme par autorisation de programme pour les autorisations de programme de « projet » et par activité pour les autorisations de programme de « plan ».

Le budget d'investissement du Département est présenté en deux parties :

- **les autorisations de programme** regroupent les inscriptions à caractère pluriannuel qui seront engagées pour le financement des investissements ;
- **les crédits de paiement** couvrent, pour l'exercice considéré, les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

## TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

### SOUS-TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES

Au budget primitif 2013, le montant des autorisations de programme nouvelles s'élève à **377,91 M€** en dépenses et **130,00 M€** en recettes.

La ventilation des autorisations de programme nouvelles en dépenses entre les missions organiques et transversales du budget est la suivante :

	Budget primitif 2012	Projet de budget 2013	
Missions organiques	30,28	16,27	4,31%
Missions transversales	120,91	361,63	95,69%
<b>TOTAL</b>	<b>151,19</b>	<b>377,91</b>	<b>100,00%</b>

Pour ce budget primitif, les autorisations de programme de projet et les autorisations de programme de plan représentent respectivement 33,69 % et 66,31 % des autorisations de programme nouvelles en dépenses.

	Budget primitif 2012	Projet de budget 2013	
AP de projet	110,85	127,30	33,69%
AP de plan	40,34	250,61	66,31%
<b>TOTAL</b>	<b>151,19</b>	<b>377,91</b>	<b>100,00%</b>

La répartition des autorisations de programme de projet et de plan par direction est la suivante :

Direction	AP de projet	AP de plan	Total
Achat		50 000	50 000
Affaires culturelles	0	425 000	425 000
Affaires scolaires	0	12 433 000	12 433 000
Action sociale, enfance et santé	0	3 280 000	3 280 000
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	6 600 000	13 210 000	19 810 000
Familles et petite enfance	0	3 018 367	3 018 367
Immobilier, logistique et transports	0	150 000	150 000
Jeunesse et sports	0	1 700 000	1 700 000
Logement et habitat	120 500 000	260 000	120 760 000
Patrimoine et architecture	200 000	250 000	450 000
Systèmes et technologies de l'information	0	700 000	700 000
Urbanisme	0	1 000 000	1 000 000
Voirie et déplacements	0	210 631 000	210 631 000
Finances (services communs)	0	3 500 000	3 500 000
<b>TOTAL</b>	<b>127 300 000</b>	<b>250 607 367</b>	<b>377 907 367</b>

## A/ LES MISSIONS ORGANIQUES

### 1/ Analyse du montant total des autorisations de programme nouvelles des missions organiques

Les missions organiques regroupent les activités spécifiques à chaque direction.

Les autorisations de programme nouvelles sur les missions organiques pour le projet de budget primitif 2013 s'établissent à **16,27 M€** en dépenses et **10,00 M€** en recettes, selon la ventilation suivante :

Mission	Libellés	AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES BP 2013	
		Dépenses	Recettes
12000	Achats	50 000	0
13000	Immobilier, logistique et transports	150 000	0
21000	Patrimoine et architecture	200 000	0
30000	Familles et petite enfance	2 818 367	0
34000	Action sociale, enfance et santé	150 000	0
40000	Affaires culturelles	415 000	0
50000	Finances (services communs)	3 000 000	0
51000	Finances	0	10 000 000
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	230 000	0
65000	Logement et habitat	260 000	0
80000	Affaires scolaires	9 000 000	0
<b>TOTAL</b>		<b>16 273 367</b>	<b>10 000 000</b>

## 2/ La répartition par direction des autorisations de programme nouvelles des missions organiques

La répartition des autorisations de programme de projet et de plan par direction est la suivante :

Direction	MISSIONS ORGANIQUES		
	AP de projet	AP de plan	Total
Achats	0	50 000	50 000
Affaires culturelles	0	415 000	415 000
Affaires scolaires	0	9 000 000	9 000 000
Action sociale, enfance et santé	0	150 000	150 000
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	100 000	130 000	230 000
Familles et petite enfance	0	2 818 367	2 818 367
Immobilier, logistique et transports	0	150 000	150 000
Logement et habitat	0	260 000	260 000
Patrimoine et architecture	200 000	0	200 000
Finances (services communs)	0	3 000 000	3 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>300 000</b>	<b>15 973 367</b>	<b>16 273 367</b>

Les principales inscriptions proposées sont les suivantes :

**AFFAIRES SCOLAIRES.....9,00 M€**

Ce montant inclut principalement 5,00 M€ pour l'entretien et les travaux des collèges autonomes, 2,00 M€ pour les travaux dans les collèges imbriqués et 1,10 M€ pour le câblage informatique des collèges.

**FAMILLES ET PETITE ENFANCE.....2,82 M€**

Il est notamment proposé d'inscrire 2,64 M€ pour les travaux dans les centre de PMI, dont notamment Tristan Tzara, Fréquel Fontarabie et Beaujon.

## **B/ LES MISSIONS TRANSVERSALES**

### **1/ Analyse du montant total des autorisations de programme nouvelles des missions transversales**

Ces missions retracent la politique transversale de la collectivité dans différents domaines.

Les autorisations de programme nouvelles sur les missions transversales pour le projet de budget primitif 2013 s'établissent à **361,63 M€** en dépenses et **120,00 M€** en recettes, selon la ventilation suivante :

Mission	Libelles	AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES BP 2013	
		Dépenses	Recettes
90001	Etudes	360 000	0
90005	Schéma directeur informatique	700 000	0
90006	Compte foncier	1 000 000	0
90010	Subventions d'équipement	359 074 000	120 000 000
90011	Avances sur marchés	500 000	0
<b>TOTAL MISSIONS TRANVERSALES</b>		<b>361 634 000</b>	<b>120 000 000</b>

## 2/ La répartition par direction des autorisations de programme nouvelles des missions transversales

La répartition des autorisations de programme de projet et de plan par direction est la suivante :

Direction	MISSIONS TRANSVERSALES		
	AP de projet	AP de plan	Total
Affaires culturelles	0	10 000	10 000
Action sociale, enfance et santé	0	3 130 000	3 130 000
Affaires scolaires	0	3 433 000	3 433 000
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	6 500 000	13 080 000	19 580 000
Familles et petite enfance	0	200 000	200 000
Jeunesse et sports	0	1 700 000	1 700 000
Logement et habitat	120 500 000	0	120 500 000
Patrimoine et architecture	0	250 000	250 000
Systèmes et technologies de l'information	0	700 000	700 000
Urbanisme	0	1 000 000	1 000 000
Voirie et déplacements	0	210 631 000	210 631 000
Finances (services communs)	0	500 000	500 000
<b>TOTAL</b>	<b>127 000 000</b>	<b>234 634 000</b>	<b>361 634 000</b>

Les principales inscriptions proposées concernent :

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT.....359,07 M€**

Direction	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT
	Dépenses
Affaires scolaires	3 333 000
Action sociale, enfance et santé	3 130 000
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	19 580 000
Familles et petite enfance	200 000
Jeunesse et sports	1 700 000
Logement et habitat	120 500 000
Voirie et déplacements	210 631 000
<b>TOTAL</b>	<b>359 074 000</b>

*Direction de la Voirie et des déplacements (210,63 M€)*

Ce montant correspond principalement au projet de prolongation de la ligne 14 (200,00 M€) et de passage sur cette même ligne de six à huit voitures par rame (9,40 M€).

*Direction du Logement et de l'habitat (120,50 M€)*

Les subventions d'équipement inscrites sur ce budget concernent principalement le versement de subventions au titre de la délégation de compétence consentie par l'Etat en matière de logement social (120,00 M€). Il est à noter qu'une inscription de même montant est prévue symétriquement en recettes.

*Direction du Développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur (19,58 M€)*

On peut citer notamment :

- 4,00 M€ au titre des pôles de compétitivité ;
- 3,50 M€ au titre du Fonds Paris Innovation Amorçage pour le soutien aux entreprises innovantes ;
- 2,50 M€ au titre des pépinières ;
- 2,50 M€ au titre du logement des chercheurs (projet CIUP) ;
- 1,00 M€ au titre du Fonds de soutien à la recherche ;
- 0,90 M€ pour le CROUS Paris Rive Gauche ;
- 0,90 M€ pour la restauration universitaire et la vie étudiante ;
- 0,80 M€ au titre des centres sportifs universitaires.

*Direction des Affaires scolaires (3,33 M€)*

Cette inscription concerne principalement une subvention de 3,00 M€ au titre des travaux dans les collèges autonomes.

*Direction de l'Action Sociale, de l'enfance et de la santé (3,13 M€)*

Ce montant permettra notamment de financer des structures d'accueil de jour à destination des personnes handicapées (2,18 M€).

*Direction de la Jeunesse et des sports (1,70 M€)*

Ce montant est destiné aux parcs interdépartementaux.

**COMPTE FONCIER .....1,00 M€**

Ce montant inscrit sur le budget de la DU correspond à l'enveloppe pour les acquisitions foncières au titre des équipements départementaux.

**SOUS-TITRE II – LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME  
EN COURS**

Le montant des autorisations de programme nettes cumulées après le vote du budget primitif 2013 est prévu à **1 398,35 M€** en dépenses et **719,21 M€** en recettes :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM2 2012	1 020 445 232,91	589 206 498,78
Autorisations de programme BP 2013	377 907 367,00	130 000 000,00
<b>Total des Autorisations de programme cumulées nettes après le vote du BP 2013</b>	<b>1 398 352 599,91</b>	<b>719 206 498,78</b>

Ces montants représentent les autorisations de programme en cours après le vote du BP 2013 nettes des liquidations intervenues au 31 décembre 2011.

Ces montants seront mis à jour début 2013 dans le cadre de la DM1 pour tenir compte des liquidations intervenues au 31 décembre 2012 ainsi que des autorisations de programme terminées ou annulées dans le cadre des opérations de fin d'exercice.

Le tableau ci-après retrace, par mission organique et mission transversale, la situation des autorisations de programme en cours après le vote du budget primitif 2013 :

Missions	Libellés	Stock net après DM2 2012	Total BP 2013 (y compris mouvements intervenus antérieurement)	Stock net après BP 2013
05000	Systèmes et technologies de l'information	1 029 970,78	0,00	1 029 970,78
10000	Ressources Humaines	376 796,04	0,00	376 796,04
12000	Achats	0,00	50 000,00	50 000,00
13000	Immobilier, logistique et transports	230 262,40	150 000,00	380 262,40
21000	Patrimoine et architecture	5 917 061,40	200 000,00	6 117 061,40
30000	Familles et petite enfance	8 487 737,88	2 818 367,00	11 306 104,88
34000	Action sociale, enfance et santé	78 985 186,52	150 000,00	79 135 186,52
40000	Affaires culturelles	751 688,73	415 000,00	1 166 688,73
50000	Finances (services communs)	3 000 000,91	3 000 000,00	6 000 000,91
51000	Finances	791 915,77	0,00	791 915,77
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	1 500 000,00	230 000,00	1 730 000,00
60000	Urbanisme	383 674,71	0,00	383 674,71
65000	Logement et habitat	123 691 612,51	260 000,00	123 951 612,51
80000	Affaires scolaires	90 000,00	9 000 000,00	9 090 000,00
<b>Missions organiques</b>		<b>225 235 907,65</b>	<b>16 273 367,00</b>	<b>241 509 274,65</b>
90000	Dons et legs	0,00	0,00	0,00
90001	Etudes	1 033 796,26	360 000,00	1 393 796,26
90002	Grands projets de renouvellement urbain	72 546 793,00	0,00	72 546 793,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	360 524,51	0,00	360 524,51
90004	Opérations sous mandat	16 613 834,25	0,00	16 613 834,25
90005	Schéma directeur informatique	9 880 292,87	700 000,00	10 580 292,87
90006	Compte foncier	9 504 873,57	1 000 000,00	10 504 873,57
90010	Subventions d'équipement	683 876 010,80	359 074 000,00	1 042 950 010,80
90011	Avances sur marchés	1 393 200,00	500 000,00	1 893 200,00
<b>Missions transversales</b>		<b>795 209 325,26</b>	<b>361 634 000,00</b>	<b>1 156 843 325,26</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 020 445 232,91</b>	<b>377 907 367,00</b>	<b>1 398 352 599,91</b>

## TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT

Au budget primitif 2013, le montant des crédits de paiement s'élève à **315,94 M€** contre 269,62 M€ au budget primitif 2012 (+17,18 %).

Les dépenses d'investissement se répartissent entre 239,51 M€ de dépenses liées aux opérations réelles et 76,43 M€ de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement représentent un montant identique de 315,94 M€ réparti entre 163,51 M€ de recettes sur opérations réelles et 152,43 M€ de recettes sur opérations d'ordre.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement au budget primitif 2013 entre opérations réelles et opérations d'ordre.

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<b>OPERATIONS REELLES</b>		<b>239 512 736</b>	<b>163 512 736</b>
	<i>dont emprunt (court et long terme)</i>	<i>0</i>	<i>37 794 236</i>
	<i>hors emprunt (court et long terme)</i>	<i>239 512 736</i>	<i>125 718 500</i>
<b>Crédits d'équipement</b>		<b>229 670 736</b>	<b>153 394 236</b>
204	Subventions d'équipement versées	172 290 750	0
	Crédits d'équipement hors subventions versées	57 379 986	153 394 236
	<i>dont 018 RSA - Programme d'équipement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
13	Subventions d'investissement	0	115 600 000
16	Emprunts et dettes assimilées	0	37 794 236
20	Immobilisations incorporelles	1 354 300	0
21	Immobilisations corporelles	3 838 990	0
23	Immobilisations en cours	52 186 696	0
<b>Opérations financières</b>		<b>2 500 000</b>	<b>10 118 500</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		10 000 000
13	Subventions d'investissement	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0
26	Participations et créances rattachées à des participations	750 000	0
27	Autres immobilisations financières	750 000	118 500
020	Dépenses imprévues	1 000 000	0
<b>Opérations compte de tiers</b>		<b>7 342 000</b>	<b>0</b>
45	Opérations pour comptes de tiers	7 342 000	0
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>76 426 763</b>	<b>152 426 763</b>
040	Transferts entre sections	71 000 000	87 000 000
041	Opérations patrimoniales	5 426 763	5 426 763
021	Virement de la section de fonct.	0	60 000 000
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>315 939 499</b>	<b>315 939 499</b>

Il ressort des grandes masses budgétaires de la section de règlement 2013 du Département un besoin de financement de **97,79 M€** qui se décompose de la façon suivante :

<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	
<b>OPERATIONS REELLES</b>	
<i>hors autorisation d'emprunt</i>	<b>113 794 236</b>
<i>dont mouvements non financiers</i>	121 412 736
<i>mouvements financiers</i>	-7 618 500
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	
<i>(hors virement de la section de fonctionnement)</i>	<b>-16 000 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>97 794 236</b>

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement ainsi que par l'autorisation d'emprunt, selon les proportions suivantes :

<b>MOYENS DE FINANCEMENT</b>	
<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>60 000 000</b>
<b>AUTORISATION D'EMPRUNT</b>	<b>37 794 236</b>
<b>TOTAL</b>	<b>97 794 236</b>

L'autorisation d'emprunt consolidée pour la collectivité parisienne s'élève ainsi à **794,89 M€** dont :

- **37,79 M€** pour le Département ;
- **757,09 M€** pour la Ville.

## A/ LES OPERATIONS REELLES

### 1/ Analyse globale de l'évolution des crédits de paiement en 2013

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des crédits de paiement réels par direction gestionnaire entre le BP 2012 et le projet de BP 2013.

Direction	DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
	BP 2012	Projet 2013	Evolution	BP 2012	Projet 2013	Evolution
DAC	461 000	311 459	-32,44%	0	0	
DASCO	18 623 670	32 469 913	74,35%	18 020 000	5 800 000	-67,81%
DASES	32 413 333	34 285 000	5,77%	4 000 000	4 000 000	0,00%
DDEEES	16 709 000	28 090 000	68,11%	0	118 500	
DFPE	2 500 000	4 231 769	69,27%	0	0	
DILT	230 000	150 000	-34,78%	0	0	
DJS	1 990 000	1 700 000	-14,57%	0	0	
DLH	101 960 000	107 900 000	5,83%	99 800 000	105 800 000	6,01%
DPA	1 320 000	881 739	-33,20%	0	0	
DRH	100 000	65 000	-35,00%	0	0	
DSTI	4 700 000	2 423 820	-48,43%	2 000 000	0	-100,00%
DU	1 000 000	1 000 000	0,00%	0	0	
DVD	1 000 000	16 567 000	1556,70%	0	0	
FIN	7 031 000	9 437 036	34,22%	42 818 003	47 794 236	11,62%
<b>TOTAL</b>	<b>190 038 003</b>	<b>239 512 736</b>	<b>26,03%</b>	<b>166 638 003</b>	<b>163 512 736</b>	<b>-1,88%</b>

Les crédits de paiement réels proposés pour le budget primitif 2013 s'élèvent à **239,51 M€** contre 190,04 M€ en 2012 (+26,03 %).

De manière consolidée et hors opérations afférentes à la trésorerie et à l'emprunt (en dépenses, 425,00 M€ sur le budget de la Ville ; en recettes, 982,09 M€ sur le budget de la Ville et 37,79 M€ sur le budget du Département), ils s'établissent en 2013 pour la collectivité parisienne à **1 700,00 M€** en dépenses et **578,03 M€** en recettes, soit :

- 239,51 M€ en dépenses et 125,72 M€ en recettes pour le Département ;
- 1 460,49 M€ en dépenses et 452,31 M€ pour la Ville.

Ils sont constitués en majorité par les prévisions de mandatement des opérations de construction et de restructuration d'équipements publics, l'amélioration et la valorisation du patrimoine existant, le versement des subventions d'équipement, ainsi que de l'acquisition de biens amortissables.

## 2/ Analyse détaillée des dépenses et des recettes

Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses réelles d'investissement proposées pour le budget primitif 2013 du Département.

Dir.	DEPENSES REELLES					RECETTES REELLES	
	Crédits équipement	Dont subventions équipement	Compte de tiers	Mouvements financiers	Total dépenses réelles	Total recettes réelles	Dont recettes équipement
DAC	311 459	0	0	0	311 459	0	0
DASCO	26 847 913	3 381 000	5 622 000	0	32 469 913	5 800 000	5 800 000
DASES	32 565 000	13 360 000	1 720 000	0	34 285 000	4 000 000	4 000 000
DDEES	28 090 000	27 960 000	0	0	28 090 000	118 500	0
DFPE	4 231 769	432 750	0	0	4 231 769	0	0
DILT	150 000	0	0	0	150 000	0	0
DJS	1 700 000	1 700 000	0	0	1 700 000	0	0
DLH	107 900 000	107 640 000	0	0	107 900 000	105 800 000	105 800 000
DPA	881 739	0	0	0	881 739	0	0
DRH	65 000	0	0	0	65 000	0	0
DSTI	2 423 820	0	0	0	2 423 820	0	0
DU	1 000 000	0	0	0	1 000 000	0	0
DVD	16 567 000	16 567 000	0	0	16 567 000	0	0
FIN	6 937 036	1 250 000	0	2 500 000	9 437 036	47 794 236	37 794 236
<b>TOTAL</b>	<b>229 670 736</b>	<b>172 290 750</b>	<b>7 342 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>239 512 736</b>	<b>163 512 736</b>	<b>153 394 236</b>

### a- Les crédits d'équipement

#### *En dépenses*

Ces crédits correspondent aux études menées dans le cadre des opérations d'investissement, à l'acquisition de matériel et mobilier, et aux travaux de construction et de restructuration d'équipements publics départementaux.

Les crédits de paiement proposés pour 2013 s'élèvent à **229,67 M€** dont 172,29 M€ de subventions d'équipement. Les inscriptions les plus significatives concernent :

**DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT.....107,90 M€**

Ce montant correspond principalement à l'inscription de 106,00 M€ de subventions pour le logement social au titre de la délégation de compétence consentie par l'Etat.

**DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA SANTE.....32,57 M€**

Il est notamment proposé d'inscrire 10,00 M€ pour le relogement du Centre d'accueil d'urgence Saint-Vincent-de-Paul, 1,25 M€ pour le Centre social Gare de Rungis et 1,05 M€ pour l'extension du service social départemental polyvalent situé rue Stendhal. S'y ajoutent 6,53 M€ pour l'aide sociale à l'enfance, dont 3,44M€ pour le site David d'Angers et 1,76 M€ pour le site Ordener.

Par ailleurs, diverses subventions sont prévues et notamment 6,70 M€ au CASVP (dont 5,00 M€ pour la construction d'un EHPAD à Villers-Cotterêts), 2,20 M€ au titre de l'action en faveur des personnes âgées, 1,50 M€ au titre de l'action en faveur des personnes handicapées et 1,20 M€ pour l'APHP.

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI  
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....28,09 M€**

Les inscriptions proposées prennent principalement la forme de subventions d'équipement (27,96 M€) dont :

- 7,00 M€ pour l'Institut des métropoles durables (Pierre-Gilles de Gennes) ;
- 4,00 M€ au titre des pôles de compétitivité ;
- 3,50 M€ pour le Fonds Paris Innovation Amorçage pour le soutien aux entreprises innovantes ;
- 2,50 M€ au titre des pépinières ;
- 2,50 M€ au titre du logement des chercheurs (projetCIUP) ;
- 1,80 M€ pour le CROUS ;
- 1,50 M€ au titre des centres sportifs universitaires ;
- 1,00 M€ au titre de la Maison de la santé des étudiants ;
- 1,00 M€ pour le Fonds de soutien à la recherche.

**DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES.....26,85 M€**

Ce montant inclut 14,51 M€ pour la construction de collèges neufs et les restructurations, dont principalement le collège de la ZAC Clichy Batignolles (9,96 M€). S'y ajoutent notamment 6,50 M€ pour l'entretien des collèges autonomes, 305 M€ au titre de la dotation des collèges autonomes (subvention), et 1,52 M€ pour le mobilier, le câblage et l'informatique.

**DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS.....16,57 M€**

Il s'agit principalement d'une subvention à la RATP pour le prolongement de la ligne 14 (15,75 M€).

**DIRECTION DES FAMILLES ET DE LA PETITE ENFANCE.....4,23 M€**

Ce montant concerne essentiellement les centres de PMI départementaux (3,80 M€). S'y ajoutent 0,43 M€ de subventions au titre des centres de PMI associatifs.

**DIRECTION DES SYSTEMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION.....2,42 M€**

Ces crédits doivent permettre d'assurer la maintenance et la modernisation des systèmes informatiques et réseaux téléphoniques de la collectivité dans le cadre du Schéma directeur informatique.

**DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.....1,70 M€**

Ce montant est destiné aux parcs interdépartementaux.

Pour mémoire, au total sur le budget du Département, les subventions d'équipement s'établissent à **172,29 M€** selon la ventilation suivante :

<b>Subventions d'équipements versées au titre</b>	<b>Montant</b>
des affaires scolaires	3 381 000
de l'action sociale et de la santé	13 360 000
des finances	1 250 000
de la petite enfance	432 750
du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur	27 960 000
de la voirie	16 567 000
du logement	107 640 000
de la jeunesse et du sport	1 700 000
<b>TOTAL</b>	<b>172 290 750</b>

*En recettes*

Les recettes d'équipement proposées s'élèvent à 153,39 M€. Les inscriptions concernent :

**DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT.....105,80 M€**

Ce montant correspond aux recettes attendues au titre de la délégation de compétence consentie par l'Etat en matière de logement social.

**DIRECTION DES FINANCES (SERVICES COMMUNS) ..... 37,79 M€**

Ce montant correspond à l'autorisation d'emprunt.

**DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES.....5,80 M€**

Cette inscription concerne la dotation départementale pour l'équipement des collèges.

**DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA SANTE.....4,00 M€**

Il est attendu une subvention de la Région à hauteur de 4,00 M€ au titre du relogement du Centre d'accueil d'urgence Saint-Vincent-de-Paul.

### **b- Les opérations pour compte de tiers**

Les opérations pour compte de tiers se subdivisent en deux catégories :

<b>Chapitre 45</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Opérations d'investissement pour les établissements d'enseignement	1 238 000	0
Opérations d'investissement sous mandat	6 104 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>7 342 000</b>	<b>0</b>

Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes dès que les travaux sont terminés.

Les opérations d'investissement relatives aux établissements d'enseignement concernent les lycées intégrés dans une cité mixte scolaire. Il s'agit des travaux réalisés pour le compte de la Région. Conformément à la convention signée en 2007 entre le Département et la Région Ile-de-France, ces opérations seront dorénavant prises en charge par la Région. Les crédits inscrits en 2013 concernent des opérations relatives aux conventions signées antérieurement.

Les opérations d'investissement sous mandat retracent, mandat par mandat, les dépenses avancées par le Département en 2013 dans le cadre des conventions délibérées par le Conseil Général, et les remboursements recouverts en contrepartie. Le montant proposé correspond principalement à l'opération Saussure, menée par la DASCO dans le cadre de la ZAC Clichy Batignolles.

### **c- Les opérations financières**

La répartition des inscriptions proposées en dépenses et en recettes est présentée dans le tableau suivant :

<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
020	Dépenses imprévues	1 000 000	0
10	Dotations et fonds divers	0	10 000 000
26	Participations et créances	750 000	0
27	Autres immobilisations financières	750 000	118 500
<b>TOTAL</b>		<b>2 500 000</b>	<b>10 118 500</b>

Le montant indiqué en recettes correspond principalement au FCTVA (10,00 M€).

## **B/ LES OPERATIONS D'ORDRE**

L'instruction budgétaire et comptable M52 retrace trois types d'opérations d'ordre : les opérations d'ordre de transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement, les opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement) et le virement de la section de fonctionnement.

Les mouvements d'ordre prévus en 2013 sont retracés dans le tableau suivant :

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement	0	60 000 000
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	71 000 000	87 000 000
041	Opérations patrimoniales	5 426 763	5 426 763
<b>TOTAL</b>		<b>76 426 763</b>	<b>152 426 763</b>

### **a- Virement de la section de fonctionnement**

L'autofinancement complémentaire s'élève à 60,00 M€

### **b- Opérations d'ordre de transferts entre sections**

Les 71,00 M€ d'inscriptions proposées en dépenses correspondent la reprise en fonctionnement des subventions d'équipement transférables.

Les 87,00 M€ inscrits en recettes correspondent à l'amortissement de subventions (71,00 M€) et de biens renouvelables (16,00 M€).

### **c- Opérations patrimoniales**

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section concernent principalement la réintégration de frais d'études et d'insertion aux travaux. Ces mouvements permettent au Département de se conformer aux exigences réglementaires de la M52 et de bénéficier du FCTVA sur ces dépenses.

## 2<sup>EME</sup> PARTIE – LE FONCTIONNEMENT

**Le budget primitif de fonctionnement du Département pour l'exercice 2013 est arrêté à 3 155,07 M€ en dépenses et en recettes.**

Les grandes masses sont les suivantes :

### En recettes :

- La fiscalité ..... 1 951,39 M€
  - Les dotations et participations (hors celle de la Ville) ..... 71,66 M€
  - La participation de la Ville ..... 671,82 M€
  - L'insertion et l'autonomie ..... 286,34 M€
  - Les produits d'exploitation ..... 101,29 M€
  - Les produits financiers ..... 0,97 M€
  - Les produits exceptionnels ..... 71,27 M€
  - Les atténuations de charges ..... 0,32 M€
- ..... **3 155,07 M€**

### En dépenses :

- Les charges de personnel ..... 229,68 M€
  - Le fonctionnement des services ..... 1 251,74 M€
  - Le Programme Départemental d'Insertion et le  
Revenu de Solidarité Active ..... 378,00 M€
  - L'Allocation Personnalisée d'Autonomie ..... 142,90 M€
  - Les charges financières ..... 0,10 M€
  - Les charges exceptionnelles ..... 3,75 M€
  - Les prélèvements sur ressources ..... 147,00 M€
  - Les atténuations de produits ..... 998,40 M€
  - Les dépenses imprévues ..... 3,50 M€
- ..... **3 155,07 M€**

## 1 - LES RECETTES

Les inscriptions prévues en recettes de fonctionnement pour le budget primitif du Département sont récapitulées dans le tableau ci-après :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
<b>FISCALITE</b>	<b>1 855 841 103</b>	<b>1 951 393 719</b>	<b>5,15%</b>
<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>700 650 595</b>	<b>743 486 538</b>	<b>6,11%</b>
Concours de l'Etat	21 844 658	18 888 943	-13,53%
Participation de la Ville	625 257 684	671 822 258	7,45%
Autres participations	53 548 253	52 775 337	-1,44%
<b>ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE</b>	<b>11 322 000</b>	<b>12 780 000</b>	<b>12,88%</b>
<b>REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE ET INSERTION</b>	<b>275 291 090</b>	<b>273 563 691</b>	<b>-0,63%</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>102 180 500</b>	<b>101 289 500</b>	<b>-0,87%</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>968 000</b>	<b>968 000</b>	<b>0,00%</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>73 320 000</b>	<b>71 270 000</b>	<b>-2,80%</b>
<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>487 000</b>	<b>315 000</b>	<b>-35,32%</b>
<b>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>1 500 000</b>	<b>0</b>	<b>-100,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 021 560 288</b>	<b>3 155 066 448</b>	<b>4,42%</b>

### A/ Les recettes fiscales

Les recettes fiscales prévues au budget primitif pour 2013 s'élèvent à 1 951,39 M€ contre 1 855,84 M€ au budget primitif 2012, ce qui correspond à une augmentation de 5,15 %.

### 1 – Les impôts directs locaux

LIBELLES	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Impôts directs locaux	1 130 200 103	1 179 243 719	4,34%
Droits de mutation	630 000 000	675 000 000	7,14%
Taxe sur les conventions d'assurance - TSCA	54 540 000	55 085 000	1,00%
Taxe intérieure sur les produits pétroliers - TIPP	17 000 000	17 340 000	2,00%
Taxe locale sur l'électricité - TLE	24 100 000	24 725 000	2,59%
Autres taxes	1 000	0	-100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>1 855 841 103</b>	<b>1 951 393 719</b>	<b>5,15%</b>

Trois impôts directs locaux sont perçus par le Département depuis la réforme de la taxe professionnelle :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER).

Le Département vote le taux s'appliquant aux bases de TFPB tandis que le barème de l'IFER et de la CVAE est décidé au niveau national. Le Département de Paris est attributaire de 48,50 % du produit de la CVAE payé par les entreprises parisiennes.

Le taux de la TFPB sera inchangé en 2013.

Le produit de la fiscalité directe locale attendu pour le Département de Paris en 2013 se décompose en :

- 812,34 M€ de CVAE ;
- 364,52 M€ de TFPB ;
- 2,12 M€ d'IFER ;
- 0,26 M€ de rôles supplémentaires.

Pour l'année 2013, le produit de la fiscalité directe locale s'élève ainsi à 1 179,24 M€ contre 1 130,20 M€ votés au budget primitif 2012 (+ 4,34 %). Toutefois, rapporté au montant réellement perçu en 2012 (- 24,60 M€ par rapport à l'inscription au budget primitif), cette augmentation est ramenée à + 2,20 %, reposant sur les prévisions suivantes :

- progression de la CVAE de 2,00 %,
- évolution nominale des bases décidée par le Parlement de 2,00 % et évolution physique des bases de 0,40 % pour la taxe foncière.

## **2 – Les droits de mutation**

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) constituent la part départementale de la fiscalité immobilière perçue par la collectivité parisienne. Ils complètent la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE) que perçoit la Ville, toujours au titre de la fiscalité immobilière.

L'inscription budgétaire pour 2013 au budget du Département est de 675,00 M€. Le produit total attendu de la fiscalité immobilière est de 900 M€ pour 2013, en additionnant les parts municipale et départementale. Cette prévision est en augmentation de 5,88 % par rapport à l'inscription du budget primitif 2012. Toutefois, rapportée au montant réellement perçu en 2012 (un montant de 1 176,54 M€ devrait être constaté au compte administratif 2012), elle est en retrait de 23,50 %, pour tenir compte des évolutions les plus récentes du marché de l'immobilier parisien et du repli constaté du nombre des transactions. Il s'agit, comme chaque année, d'une prévision qui concilie prudence et réalisme s'agissant d'une recette par nature volatile.

### 3 – La compensation des transferts de compétences

La loi de finances pour 2008 ayant modifié les mécanismes de compensation des transferts de compétences en accordant aux départements, en complément de la fraction de TSCA, une part de TIPP, les compensations au titre des transferts de compétences de la loi du 13 août 2004 aux départements figurent désormais sur deux imputations distinctes :

- la taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) ;
- la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).

La prévision de recette totale, d'un montant de 72,43 M€ au budget primitif 2013, se décompose en 55,09 M€ de TSCA (+ 1,00 % par rapport au BP 2012) et 17,34 M€ de TIPP (+ 2,00 % par rapport au BP 2012) ; elle est versée au Département en compensation des transferts de compétences suivants :

- les transferts de compétences intervenus en 2005 au titre des Fonds d'aide aux jeunes (FAJ), Commissions locales d'information et de coordination (CLIC), Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et Fonds eau énergie ;
- la suppression de la vignette (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006) et les transferts de compétences liés au STIF, aux personnels non titulaires et aux emplois aidés de l'Education Nationale ;
- les transferts de compétence intervenus entre 2007 et 2009 au titre des personnels techniques, ouvriers et de service des collèges (TOS) et du forfait d'externat ;
- la compensation des personnels du ministère des affaires sociales exerçant les compétences décentralisées au titre du RSA et de la loi du 13 août 2004.

### 4 – Autres taxes

Depuis 2010, le Département de Paris est devenu affectataire d'une fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE - ex-TLE). Une inscription de 24,73 M€ est retenue au budget primitif 2013 à ce titre (+ 2,59% par rapport au BP 2012).

## B/ Les dotations et participations

### 1 - Les concours de l'État

L'ensemble des dotations de l'Etat au Département, recensées dans le tableau ci-dessous, devrait connaître une diminution importante avec 18,89 M€ attendus contre 21,84 M€ au budget primitif 2012 (- 13,53 %).

LIBELLES	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Dotation globale de fonctionnement	16 199 368	14 579 431	-10,00%
Dotation de compensation de la taxe d'habitation et de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement	5 645 290	4 309 512	-23,66%
<b>TOTAL</b>	<b>21 844 658</b>	<b>18 888 943</b>	<b>-13,53%</b>

### ***1.1 - La dotation globale de fonctionnement***

Le gel de l'enveloppe normée regroupant les concours de l'Etat aux collectivités territoriales est reconduit en 2013. Néanmoins, le PLF pour 2013 prévoit une progression de l'effort de péréquation verticale qui implique de procéder à certaines minorations afin de maintenir la stabilité de l'enveloppe. Aussi la dotation forfaitaire de Paris sera-t-elle, comme en 2012, écrêtée. La prévision repose sur l'hypothèse d'un écrêtement comparable à celui de 2012.

### ***1.2 - La dotation de compensation***

La dotation de compensation est en diminution de 23,66 % par rapport à l'inscription prévue en 2012. L'inscription a été réajustée en fonction de l'exécution finalement constatée à l'issue de l'exercice 2012 sur la dotation de compensation pour perte de taxe de publicité foncière.

## **2 - La participation de la Ville**

La contribution de la Ville de Paris à l'équilibre du budget du Département est arrêtée à 671,82 M€ pour 2013 contre 625,26 M€ en 2012.

## **3 - Les autres participations**

Le Département perçoit d'autres participations diverses, de l'Etat, de la Région Ile-de-France, des communes et d'autres organismes. Celles-ci s'élèvent à 52,78 M€ contre 53,55 M€ en 2012 :

<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>% / BP 2012</b>
Participations de l'Etat et de divers organismes	49 537 363	48 875 337	-1,34%
Participation de la Région	4 010 890	3 900 000	-2,76%
<b>TOTAL</b>	<b>53 548 253</b>	<b>52 775 337</b>	<b>-1,44%</b>

### ***3.1 - Les participations de l'Etat et de divers organismes***

Les participations attendues de l'Etat, des organismes de Sécurité Sociale et mutualistes ainsi que d'organismes divers s'élèvent à 48,88 M€ contre 49,54 M€ en 2012, soit une baisse de 1,34 %. Celles-ci sont détaillées dans le tableau ci-après :

<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>% / BP 2012</b>
Participations de l'Etat	17 875 000	17 385 000	-2,74%
Participations des organismes de sécurité sociale et des organismes mutualistes	7 860 363	8 040 320	2,29%
Fonds social européen	300 000	500 000	66,67%
Participations d'autres organismes (dont CNSA)	23 502 000	22 950 017	-2,35%
<b>TOTAL</b>	<b>49 537 363</b>	<b>48 875 337</b>	<b>-1,34%</b>

Les participations versées par l'Etat sont prévues à hauteur de 17,39 M€, contre 17,88 M€ en 2012, soit une baisse de 2,74 %. Elles comprennent notamment 2,36 M€ au titre du remboursement pour la médecine scolaire (contre 2,80 M€ en 2012) et 14,88 M€ au titre des agents sous contrats d'insertion (reconduction par rapport à 2012).

Les participations des organismes de sécurité sociale et des organismes mutualistes sont en légère progression, avec une inscription de 8,04 M€ contre 7,86 M€ en 2012 ; un montant de 4,75 M€ est inscrit au titre de la santé, et 3,25 M€ au titre de la protection maternelle et infantile.

Les recettes du Fonds Social Européen (FSE) s'établissent à 0,50 M€ contre 0,30 M€ en 2012, cette augmentation concernant les aides aux artistes allocataires du RSA.

Les participations versées par d'autres organismes passent de 23,50 M€ en 2012 à 22,95 M€ en 2013. Elles comprennent notamment :

- la participation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) pour 14,00 M€ ;
- la participation du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) au coût du dispositif « Paris Accompagnement Mobilité » (PAM) pour 3,90 M€, ainsi qu'au coût d'exploitation des traverses de bus de quartiers (0,63 M€) ;
- les participations familiales reversées par les collèges pour 2,89 M€, au titre des dépenses d'internat et de restauration ;
- la participation au titre du fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées à hauteur de 1,50 M€.

### 3.2 - Les participations de la Région

Les participations versées par la Région Ile-de-France sont prévues à hauteur de 3,90 M€, pour la prise en charge d'une partie du coût du PAM, contre 4,01 M€ en 2012.

### C/ Autonomie, insertion et solidarité

Les recettes prévues au budget primitif pour 2013 au titre de l'autonomie, de l'insertion et de la solidarité s'élèvent à 286,34 M€ contre 286,61 M€ en 2012 :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Fonds de financement de l'APA - CNSA	11 322 000	12 780 000	12,88%
FMDI - fonds de mobilisation départemental d'insertion	16 000 000	17 309 457	8,18%
TIPP - Taxe intérieure sur les produits pétroliers	249 131 090	246 444 234	-1,08%
Compensation au titre de l'APRE	2 600 000	2 600 000	0,00%
Fonds social européen	2 810 000	2 810 000	0,00%
Indus	4 750 000	4 400 000	-7,37%
<i>Revenu de solidarité active et insertion (sous-total hors fonds de financement APA-CNSA)</i>	<i>275 291 090</i>	<i>273 563 691</i>	<i>-0,63%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>286 613 090</b>	<b>286 343 691</b>	<b>-0,09%</b>

## **1 – L'autonomie**

Inscrite sur le chapitre globalisé 016, la participation de la Caisse Nationale de solidarité pour l'Autonomie (CNSA) est inscrite à hauteur de 12,78 M€, en hausse par rapport au budget primitif de 2012 (11,32 M€).

En dépenses, l'inscription au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élève à 142,90 M€ contre 141,50 M€ au budget primitif 2012.

L'insuffisance de financement devrait donc s'élever à 130,12 M€ de dépenses non compensées.

## **2 – L'insertion et la solidarité**

La loi du 18 décembre 2003 portant décentralisation en matière de revenu d'insertion (RMI) a transféré les dépenses d'allocations du RMI aux départements, compensées par le transfert corrélatif d'une fraction des ressources de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).

Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine. Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail. Il peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale. Le RSA est versé aux bénéficiaires par les Caisses d'allocations familiales, et régularisé a posteriori au terme de mandaterments sur le budget du Département.

Le montant prévu au budget primitif 2013 au titre de la compensation du RSA se décompose en :

- 246,44 M€ de versement de TIPP, ce chiffre correspondant au droit à compensation du Département de Paris ;
- 17,31 M€ au titre du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) ;
- 2,60 M€ au titre de l'APRE (Aide pour le retour à l'emploi).

Au total, la compensation de l'allocation RSA, hors APRE, est de 263,75 M€ en 2013, contre 265,13 M€ au budget primitif 2012, malgré la hausse de la recette attendue au titre du FMDI (+ 1,73 M€).

Compte tenu d'une prévision de dépenses de 310,00 M€, le montant des dépenses non compensées devrait donc s'élever à 46,25 M€.

Par ailleurs, comme en 2012, l'Union Européenne financera en 2013 l'accompagnement dans l'insertion des bénéficiaires du RSA de plus de 50 ans et, ou, depuis plus de 3 ans en insertion. Le produit attendu est estimé à 2,81 M€.

Une recette de 4,40 M€ est enfin prévue au titre du recouvrement des indus relatifs aux allocations RMI et RSA.

## D/ Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont estimés à 101,29 M€ pour 2013, soit une baisse de 0,87 % par rapport à 2012 (102,18 M€). Ils se répartissent entre les produits des services et les autres produits de gestion de la façon suivante :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>102 180 500</b>	<b>101 289 500</b>	<b>-0,87%</b>
Produits des services, du domaine et ventes diverses	690 000	640 000	-7,25%
Autres produits de gestion courante	101 490 500	100 649 500	-0,83%

### 1 - Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes attendues concernent des produits d'activités annexes et sont estimées pour 2013 à 0,64 M€. Elles sont composées, pour l'essentiel, du remboursement, par le budget annexe de l'Aide sociale à l'Enfance, des frais de gestion assurés par le Département (0,45 M€) et des recouvrements de traitements des agents départementaux mis à disposition d'autres organismes (0,15 M€).

### 2 - Les autres produits de gestion courante

La prévision de recettes au titre des autres produits de gestion courante est de 100,65 M€ pour 2013, contre 101,49 M€ en 2012, soit une baisse de 0,83 %.

Le tableau ci-après présente la ventilation de ces recettes :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Recouvrements sur bénéficiaires	91 690 000	90 495 000	-1,30%
Revenus des immeubles	2 270 500	2 579 500	13,61%
Autres recouvrements	7 530 000	7 575 000	0,60%
<b>TOTAL</b>	<b>101 490 500</b>	<b>100 649 500</b>	<b>-0,83%</b>

Elles correspondent principalement aux recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions prévus à hauteur 90,50 M€ contre 91,69 M€ en 2012. La légère diminution (- 1,3 %) de la prévision de recette s'explique par l'impact estimé de la baisse des contributions des usagers du PAM de 2,30 M€ à 2,10 M€, les autres prévisions (tiers payants et successions) étant stables.

## E/ Les produits financiers

Les produits financiers regroupés sur le chapitre 76 sont prévus à hauteur de 0,97 M€ pour 2013.

## F/ Les produits exceptionnels (incluant les reprises sur subventions transférables)

Les produits exceptionnels regroupés sur le chapitre 77 sont prévus à hauteur de 71,27 M€, contre 73,32 M€ en 2012 :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
art. 7711 - débits et pénalités	0	160 000	SO
art. 7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	110 000	110 000	0,00%
art. 7811 et 777 - Subventions transférables	73 200 000	71 000 000	-3,01%
art. 7788 - Produits exceptionnels divers	10 000	0	-100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>73 320 000</b>	<b>71 270 000</b>	<b>-2,80%</b>

L'essentiel de ces recettes résulte de la reprise en fonctionnement des subventions d'équipement versées par l'Etat au titre du logement perçues depuis 2005 (65,00 M€) auxquels s'ajoutent la reprise de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) qui sera perçue en 2012 liée à l'amortissement des bâtiments scolaires (6,00 M€).

Les subventions d'équipement transférables sont imputées au compte 131 en section d'investissement. Elles doivent faire chaque année l'objet d'une reprise en section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan. La reprise annuelle est constatée par le débit du compte 1391 (section d'investissement) et par le crédit du compte 7811 (section de fonctionnement). Il s'agit d'une opération d'ordre budgétaire, équilibrée en dépense d'investissement et recette de fonctionnement.

## G/ Les atténuations de charges

Les atténuations de charges inscrites au chapitre 013 concernent des remboursements de charges de personnel et de charges sociales et s'établissent à 0,32 M€ pour 2013.

## 2 - LES DEPENSES

Le montant total des dépenses de fonctionnement inscrites au budget du Département pour l'année 2013 atteint 3 155,07 M€, en hausse de 4,42% par rapport au BP 2012. Ces dépenses se répartissent par nature de la façon suivante :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>224 439 000</b>	<b>229 679 000</b>	<b>2,33%</b>
<b>SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors contrats aidés)</b>	<b>1 205 444 688</b>	<b>1 251 737 848</b>	<b>3,84%</b>
Charges à caractère général	107 698 995	89 670 619	-16,74%
<u>Autres charges de gestion courante</u>	<u>1 097 745 693</u>	<u>1 162 067 229</u>	<u>5,86%</u>
Aides sociales (dont subventions)	618 814 000	680 318 500	9,94%
Participation au STIF	363 500 000	367 200 000	1,02%
Fonds de solidarité logement	19 500 000	19 500 000	0,00%
Dotation de fonctionnement des collèges	36 542 150	36 095 790	-1,22%
Subventions (sauf aides sociales)	33 714 283	33 126 939	-1,74%
Autres charges de gestion courante	25 675 260	25 826 000	0,59%
<b>PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET REVENU DE SOLIDARITE</b>	<b>381 000 000</b>	<b>378 000 000</b>	<b>-0,79%</b>
Allocations (RSA)	309 600 000	309 200 000	-0,13%
Programme départemental d'insertion	61 000 000	61 000 000	0,00%
Contrats d'insertion	10 000 000	7 000 000	-30,00%
Remises gracieuses	400 000	800 000	100,00%
<b>ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE</b>	<b>141 500 000</b>	<b>142 900 000</b>	<b>0,99%</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>0,00%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>3 764 600</b>	<b>3 749 600</b>	<b>-0,40%</b>
<b>PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES</b>	<b>98 100 000</b>	<b>147 000 000</b>	<b>49,85%</b>
<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>964 287 000</b>	<b>998 400 000</b>	<b>3,54%</b>
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES</b>	<b>2 925 000</b>	<b>3 500 000</b>	<b>19,66%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 021 560 288</b>	<b>3 155 066 448</b>	<b>4,42%</b>

Le rapport budgétaire présente, d'une part, les grandes missions du Département (RSA, aides sociales, participation au STIF) et, d'autre part, les agrégats budgétaires (personnel, charges de fonctionnement des services, subventions, charges exceptionnelles, etc.).

## Présentation des principales missions

Les cinq principales missions financées par le budget de fonctionnement du Département sont les suivantes :

- les actions en faveur des allocataires du revenu de solidarité active (RSA)
- l'aide sociale à l'enfance
- l'aide sociale aux personnes âgées et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- l'aide sociale aux personnes handicapées
- la participation au financement du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF)

### **A/ Les actions en faveur des allocataires du revenu de solidarité active (RSA)**

Le revenu de solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine. Il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail. Il peut être soumis à l'obligation d'entreprendre des actions favorisant une meilleure insertion professionnelle et sociale. Le RSA est versé par les Caisses d'allocations familiales.

Chapitres	LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
017	Revenu de solidarité active - RSA	309 600 000	309 200 000	-0,13%
015	Remises gracieuses - RMI/RSA	400 000	800 000	100,00%
	<i>sous-total</i>	<i>310 000 000</i>	<i>310 000 000</i>	<i>0,00%</i>
017	Programme départemental d'insertion - PDI	61 000 000	61 000 000	0,00%
017 / 65	Contrats d'insertion	10 000 000	7 000 000	-30,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>381 000 000</b>	<b>378 000 000</b>	<b>-0,79%</b>

Pour le budget primitif 2013, l'inscription proposée est de 378,00 M€. Elle représente 17,53 % du budget total du Département (hors atténuation de produits) et comprend :

- 309,20 M€ au titre des allocations stricto sensu : le nombre de bénéficiaires du RSA semble se stabiliser autour de 61 000 depuis 2011, ce qui explique le caractère relativement constant des inscriptions sur ce poste de dépenses.
- 61,00 M€ au titre du programme départemental d'insertion (PDI), dont 2,40 M€ au titre de l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE). Il convient de noter que certaines dépenses jusqu'alors imputées sur le compte relatif aux participations (centres d'hébergement et structures relevant de l'insertion) seront prises en charge au titre du PDI en 2013.
- 7,00 M€ pour l'accompagnement dans l'emploi, au titre des contrats d'insertion qui prennent la forme d'aides à l'employeur.
- 0,80 M€ au titre des remises gracieuses des allocations indûment perçues. La hausse de ces dépenses s'explique par la nécessité d'apurer le stock de remises dans le cadre des recours engagés face à la commission départementale d'aide sociale.

## **B/ L'aide sociale à l'enfance**

Les crédits 2013 représentent 15,83 % du budget de fonctionnement du Département (hors atténuation de produits) et sont en très forte progression. Les dotations s'élèvent à 341,35 M€ contre 311,95 M€ au budget primitif 2012, soit une hausse de 9,42 %.

L'augmentation de ces dépenses repose sur une hypothèse de 6100 jeunes pris en charge en 2013 (dont 2100 MIE).

La répartition des dotations par chapitre est la suivante :

Chapitres	LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
011	Charges à caractère général	36 523 000	17 100 000	-53,18%
65	Autres charges de gestion courante (y compris subventions)	275 420 000	324 236 000	17,72%
67	Charges exceptionnelles	9 600	9 600	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>311 952 600</b>	<b>341 345 600</b>	<b>9,42%</b>

Le montant des charges à caractère général est en diminution de 53,18 % ; cette diminution est due au transfert, suite à la modification de la nomenclature comptable M52 intervenue en janvier 2012, des dépenses relatives aux prestations d'aide éducative à domicile et d'action éducative en milieu ouvert (AED-AEMO) du chapitre 011 vers le chapitre 65, hors dépenses d'accompagnement, de personnel intérimaire et de prise en charge des techniciens de l'intervention sociale et familiale ; un montant de 25,00 M€ était inscrit à ce titre au budget primitif 2012.

Une fois neutralisé cet effet de périmètre, les charges sont en fait en augmentation de 5,58 M€. Cette progression à périmètre constant s'explique par la hausse des dépenses non transférées vers le chapitre 65 (dépenses d'accompagnement, de personnel intérimaire), ainsi que par la hausse des frais de transport.

La progression des dépenses inscrites sur le chapitre 65 (+ 48,82 M€) doit également être analysée en neutralisant l'effet périmètre précité (25 M€) qui joue en sens inverse. Une fois neutralisé cet effet périmètre, l'augmentation reste très importante (23,82 M€). Elle s'explique par la hausse des frais d'hébergement des mineurs isolés étrangers (MIE), ainsi que, dans une moindre mesure, par l'augmentation du montant des allocations versées au titre des dépenses d'hébergement d'urgence des familles en difficultés par le centre d'action sociale (CASVP).

## **C/ L'aide sociale aux personnes âgées et l'allocation personnalisée d'autonomie**

Les crédits proposés pour le budget 2013 à ce titre représentent 14,03 % du budget total du Département (hors atténuation de produits), et s'établissent à 302,58 M€, contre 299,56 M€ en 2012, soit une progression de 1,01 %.

Chapitres	LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
011	Charges à caractère général	7 979 000	7 959 000	-0,25%
65	Autres charges de gestion courante (y compris subventions)	150 065 000	151 715 000	1,10%
67	Dépenses exceptionnelles	20 000	10 000	-50,00%
<b>Sous-total aide sociale aux personnes âgées</b>		<b>158 064 000</b>	<b>159 684 000</b>	<b>1,02%</b>
016	Allocation personnalisée d'autonomie - APA	141 500 000	142 900 000	0,99%
<b>Sous-total APA</b>		<b>141 500 000</b>	<b>142 900 000</b>	<b>0,99%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>299 564 000</b>	<b>302 584 000</b>	<b>1,01%</b>

L'essentiel des dépenses du chapitre 011 porte sur les frais d'aide ménagère et de foyers restaurants ouverts aux personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale à domicile.

Les dépenses proposées au chapitre 65 incluent, à titre principal, les frais d'hébergement en établissements pour personnes âgées dépendantes.

L'inscription 2013 sur le chapitre 016, en légère augmentation par rapport à 2012, intègre l'effet du relèvement du seuil d'exonération de la participation pour les allocataires les plus modestes de l'APA à domicile (mesure votée au Conseil de Paris de février 2011). Par ailleurs, une nouvelle mesure visant à instaurer la participation financière des bénéficiaires dès la première heure devrait générer une économie en 2013.

#### **D/ L'aide sociale aux personnes handicapées**

Les crédits prévus à ce titre pour 2013 représentent 8,90 % du budget du Département (hors atténuations de produits) et s'établissent à 192,00 M€ contre 181,22 M€ en 2012, soit une augmentation de 5,95%.

Chapitres	LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
011	Charges à caractère général	3 548 500	3 548 500	0,00%
65	Autres charges de gestion courante (y compris subventions)	177 661 000	188 440 000	6,07%
	<i>dont PCH</i>	<i>33 000 000</i>	<i>36 500 000</i>	<i>10,61%</i>
	<i>dont ACTP</i>	<i>20 000 000</i>	<i>20 000 000</i>	<i>0,00%</i>
67	Charges exceptionnelles	15 000	10 000	-33,33%
<b>TOTAL</b>		<b>181 224 500</b>	<b>191 998 500</b>	<b>5,95%</b>

Cette évolution est notamment due à la montée en charge de la prestation de compensation du handicap (PCH), qui augmente de 3,50 M€ par rapport à l'inscription 2012.

#### **E/ La participation du Département de Paris au financement du Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF) et de la carte Imagine'R**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, le financement du STIF est assuré principalement par la Région à hauteur de 51 % et par le Département de Paris à hauteur de 30,38%. La participation importante de la collectivité parisienne permet à Paris d'assumer son devoir de solidarité régionale en matière de développement des transports en commun, y compris de banlieue à banlieue. Depuis sa décentralisation, le STIF se mobilise pour moderniser en profondeur

l'offre et les structures des transports en commun, priorité de la Région partagée et soutenue par la collectivité parisienne (offre de nuit, Noctilien, offres tarifaires, nouveau matériel roulant).

<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>% / BP 2012</b>
Contribution au STIF	363 500 000	367 200 000	1,02%
Participation pour la carte Imagin'R	295 460	300 000	1,54%
PAM "Paris Accompagnement Mobilité"	14 000 000	13 627 000	-2,66%
Bus de quartier	4 914 350	5 151 216	4,82%
<b>TOTAL</b>	<b>382 709 810</b>	<b>386 278 216</b>	<b>0,93%</b>

L'effort financier du Département de Paris au STIF est porté à 367,20 M€ au budget primitif 2013, contre 363,50 M€ au BP 2012 (+1,02 %). Comptetenu du montant qui sera finalement versé en 2012, la dépense est en réalité en hausse de 2%. Cet effort accru permettra la mise en œuvre des mesures nouvelles prévues dans le cadre du CPER, et surtout, pour les Parisiens, le financement de l'exploitation de l'extension du tramway T3.

Le Département de Paris contribue également, à hauteur de 0,30 M€ au financement de la carte Imagine'R.

Globalement, l'action du Département de Paris pour le fonctionnement des transports s'élève, si l'on prend en compte également les déplacements des personnes handicapées et les dessertes par les autobus de quartier, à 386,28 M€, ce qui représente 17,91 % du budget du Département (hors atténuation de produits).

## Présentation par chapitre budgétaire

Les dépenses inscrites au budget primitif du Département sont ventilées par chapitre de la façon suivante :

### **A/ Les charges de personnel**

Les charges de personnel au budget primitif 2013 du Département s'élèvent, hors charges imputées sur le PDI, à 229,68 M€ contre 224,44 M€ au BP 2012, soit une progression de 2,33 %. Elles représentent 10,65 % du budget de fonctionnement départemental (hors atténuations de produits).

Afin de prendre en compte les dispositions du PLFSS 2013, qui visent à augmenter les taux des cotisations dues par les employeurs (hôpitaux et collectivités territoriales) à la CNRACL de 1,35 point en 2013 (et de 1,35 point en 2014), 1,10 M€ ont été inscrits au BP 2013 au Département (et 9,90 M€ à la Ville).

Il convient également de noter l'effet de périmètre découlant de la création de l'EP Musées, au 1<sup>er</sup> janvier 2013, et du transfert concomitant de la masse salariale pour un montant de 41,61 M€.

En consolidant les budgets de la Ville et du Département, les dépenses de personnel s'élèvent à 2 147,56 M€, en progression de 0,62 % par rapport au budget primitif 2012 (2 134,38 M€).

En neutralisant l'effet de la création de l'EP Musées détaillée dans le rapport Ville (cf. 2<sup>ème</sup> partie, 2B1- « Les charges à caractère général »), la progression des charges de personnel consolidées de la Ville et du Département est de 2,57% par rapport au BP 2012, dont 0,52 point découle des dispositions du PLFSS.

### **1 - Les dépenses de personnel *stricto sensu***

Ces charges recouvrent la rémunération des agents du Département, c'est-à-dire les dépenses de personnel *stricto sensu* pour un montant de 214,10 M€.

L'évolution des dépenses de personnel résulte de mesures générales décidées par le Gouvernement, mais aussi de mesures salariales décidées par la collectivité, du glissement vieillesse technicité (GVT) et du schéma des emplois. L'ensemble de ces facteurs conduit à l'élaboration du budget primitif 2013 qui est présenté par nature de dépenses. (cf. infra 1.3).

#### ***1-1 Les évolutions de rémunérations***

La progression de la masse salariale est principalement liée aux évolutions individuelles de rémunération des agents dans leur carrière (Glissement Vieillesse Technicité : 0,89 M€ sur le budget du département), aux revalorisations du SMIC et de l'indice minimum de traitement de la fonction publique intervenues aux 1<sup>er</sup> janvier 2012 et 1<sup>er</sup> juillet 2012 (2,89 M€) et à la hausse des cotisations CNRACL (1,1 M€). Compte tenu des dispositions du PLF, aucune hausse n'est prévue concernant le point d'indice en 2013.

Par ailleurs, la progression prend en compte la gestion des ressources humaines qui se caractérisera par un effort particulier en faveur de la déprécarisation des emplois (0,20 M€), la

poursuite de la réforme de la catégorie B (0,50 M€) mais également la mise en œuvre de l'avancement d'échelon à la durée minimale (0,50 M€).

### ***1-2 L'évolution en termes d'emplois***

L'ensemble de ces éléments, relatifs aux emplois, est détaillé dans la délibération DF-DRH 31 G, « créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services départementaux au titre de 2013 ».

### ***1-3 La présentation de la masse salariale***

Le tableau ci-dessous retrace les inscriptions, selon la nomenclature M52, des différentes composantes des dépenses de personnel, intégrant les facteurs d'évolution décrits ci-dessus (cf. 1.1 et 1.2) :

<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>% / BP 2012</b>
Rémunération des personnels	124 249 300	131 145 900	5,55%
Emplois aidés	30 600 000	30 600 000	0,00%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	43 076 500	44 314 300	2,87%
Autres charges	8 932 700	5 449 800	-38,99%
Impôts et taxes	2 695 500	2 589 000	-3,95%
<b>TOTAL</b>	<b>209 554 000</b>	<b>214 099 000</b>	<b>2,17%</b>

La rémunération des personnels augmente sous l'effet des facteurs exposés ci-avant.

Le budget consacré aux emplois aidés est stable.

Les charges de prévoyances sont en hausse (+1,30 M€). Elles traduisent l'impact de la hausse de la CNRACL (+1,10 M€), ainsi qu'une hausse du montant des cotisations URSSAF.

Les « autres charges » diminuent de 3,48 M€, pour tenir compte du niveau d'indemnités chômage versées en 2012.

### **2- Les autres charges de personnel**

Les autres charges de personnel sont inscrites à hauteur de 15,58 M€. Elles concernent essentiellement les compléments de traitement des agents municipaux mis à la disposition du Département (15,50 M€).

## **B/ Les dépenses de fonctionnement des services et des équipements**

Le total des crédits inscrits à ce titre atteint 1 251,74 M€ en 2013 contre 1 205,44 M€ en 2012, en progression de 3,84 % (soit + 46,29 M€). 34,17 M€ sont consacrés à l'ASE (contre 275,33 M€ au BP 2012). Hors crédits destinés à l'ASE, les dépenses de fonctionnement des services et des équipements diminuent donc de 0,27 %.

Les crédits regroupés sous ce poste de dépenses se répartissent en deux grandes catégories :

- les **charges à caractère général**, figurant au chapitre globalisé 011, qui sont affectées au fonctionnement des équipements publics et services ;
- les **autres charges de gestion courante**, inscrites au chapitre 65, qui regroupent l'ensemble des dépenses d'aide sociale, les diverses participations du Département à l'équilibre du budget d'autres collectivités ou organismes, ainsi que diverses participations obligatoires et subventions.

<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>% / BP 2012</b>
<b>SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors contrats aidés)</b>	<b>1 205 444 688</b>	<b>1 251 737 848</b>	<b>3,84%</b>
Charges à caractère général	107 698 995	89 670 619	-16,74%
Autres charges de gestion courante	1 097 745 693	1 162 067 229	5,86%

### **1 - Les charges à caractère général (chapitre globalisé 011)**

Les crédits affectés aux charges à caractère général passent de 107,70 M€ en 2012 à 89,67 M€ en 2013, soit une baisse de 16,74 %. Cette diminution résulte de l'effet de périmètre susmentionné, relatif au transfert d'une partie des dépenses d'aide sociale à l'enfance du chapitre 011 vers le chapitre 65, intervenue au cours de l'exercice 2012 (25,00 M€ inscrits au BP 2012 à soustraire du périmètre). Après neutralisation de cette variation de périmètre, l'évolution réelle des charges à caractère général est de + 8,43 %.

<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>% / BP 2012</b>
COMPTE 60 - Achats et variations de stocks	6 522 400	6 135 731	-5,93%
COMPTE 61 - Services extérieurs	81 508 472	61 968 210	-23,97%
COMPTE 62 - Autres services extérieurs (hors article 621)	19 557 323	21 460 428	9,73%
COMPTE 63 - Impôts, taxes et versements assimilés (articles 635 et 637 uniquement)	110 800	106 250	-4,11%
<b>TOTAL</b>	<b>107 698 995</b>	<b>89 670 619</b>	<b>-16,74%</b>

## 1.1 - Achats et variations de stocks - compte 60

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Energie (natures 60611 à 60621)	1 341 700	1 503 300	12,04%
Carburant (nature 60622)	105 000	89 100	-15,14%
Autres fournitures	1 046 450	1 061 581	1,45%
<i>s/s total énergie, carburant, autres fournitures</i>	<i>2 493 150</i>	<i>2 653 981</i>	<i>6,45%</i>
Produits pharmaceutiques (natures 60661 à 60668)	4 029 250	3 481 750	-13,59%
<b>TOTAL</b>	<b>6 522 400</b>	<b>6 135 731</b>	<b>-5,93%</b>

L'inscription sur ce compte passe de 6,52 M€ au budget primitif 2012 à 6,14 M€ au budget 2013. Cette diminution porte essentiellement sur les dépenses de produits pharmaceutiques.

## 1.2 - Services extérieurs - compte 61

Sur ce compte sont imputées les dépenses relatives aux locations et à l'entretien des bâtiments, terrains, mobiliers et matériels ainsi que les contrats de prestations de services avec des entreprises pour l'exécution d'un service public (article 611).

L'inscription est de 61,97 M€ contre 81,51 M€ en 2012, soit une baisse de 23,97 % liée au transfert des dépenses d'ASE précédemment évoqué (article 611).

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Contrats de prestations de services avec des entreprises	60 371 623	41 304 480	-31,58%
Locations et charges locatives	8 573 055	9 224 036	7,59%
Entretiens (bâtiments, terrains, mobiliers, ...)	3 341 590	3 129 141	-6,36%
Maintenances	2 198 523	2 185 193	-0,61%
Assurances	523 860	522 000	-0,36%
Etudes	1 299 571	1 001 460	-22,94%
Formations	4 736 000	4 290 000	-9,42%
Autres	464 250	311 900	-32,82%
<b>TOTAL</b>	<b>81 508 472</b>	<b>61 968 210</b>	<b>-23,97%</b>

Le compte locatif, centralisé par la Direction de l'Immobilier, de la logistique et des transports depuis 2012, augmente de 7,59 % et s'élève à 9,22 M€, impacté par les nouvelles prises à bail et l'effet en année pleine des baux contractés avant 2012.

Les dépenses d'études diminuent de 22,94 %, s'inscrivant dans la continuité de l'effort engagé au BP 2012 et portant sur la quasi-totalité des Directions.

Des économies sont également réalisées sur les frais d'entretien des équipements (- 6,36 %).

### 1.3 - Autres services extérieurs - compte 62 (hors article 621)

Ce compte regroupe notamment les frais d'honoraires médicaux et paramédicaux (article 62261), de transports (articles 6245 et 6251), de postes et de télécommunications (articles 6261 et 6262) ainsi que le remboursement de frais à d'autres organismes (article 62878).

L'inscription sur cette catégorie de dépenses s'élève à 21,46 M€, soit une hausse de 9,73 %.

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 136 800	4 360 700	104,08%
Publicité, publications, relations publiques	593 238	553 711	-6,66%
Transports de biens et transports collectifs	3 064 000	2 841 500	-7,26%
Déplacements et missions	1 360 500	1 652 000	21,43%
Frais postaux et de télécommunications	977 200	946 000	-3,19%
Divers	11 425 585	11 106 517	-2,79%
<b>TOTAL</b>	<b>19 557 323</b>	<b>21 460 428</b>	<b>9,73%</b>

L'augmentation de 104,08 % des rémunérations et honoraires est liée à la forte hausse des inscriptions pour honoraires médicaux et paramédicaux, en raison de l'externalisation des analyses médicales suite à la fermeture du laboratoire Saint-Marcel (janvier 2013). Les charges augmentent également en raison de l'augmentation de la fréquentation des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CIDDIST).

Des économies sont réalisées sur les autres postes de dépenses comme les dépenses liées aux transports de biens et transports collectifs (- 7,26 %), les frais de publication (- 6,66 %), les frais postaux et de télécommunications (- 3,19 %).

Sur les autres dépenses diverses, une inscription de 8,30 M€ est prévue pour les remboursements de frais à des tiers par la Direction des Affaires sociales, de l'enfance et de la santé qui rembourse au CASVP les frais de personnels et les charges de fonctionnement pour la gestion des activités du service social polyvalent sur certains arrondissements - la délégation de cette compétence étant totale pour les 7, 8, 9, 10, 11, 16 et 17èmes arrondissements, partagée pour les 12, 18 et 19èmes arrondissements.

### 1.4 - Impôts, taxes et versements assimilés - compte 63

Sur ce compte sont inscrits divers impôts, notamment les impôts fonciers et la taxe de balayage (articles 63512 et 63513). Le montant des crédits inscrit de 0,11 M€ est relativement stable par rapport à 2012 et se décompose de la façon suivante :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Taxes foncières	47 000	37 300	-20,64%
Autres impôts locaux	55 300	60 450	9,31%
Droits d'enregistrement et de timbre	3 000	3 000	0,00%
Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 500	5 500	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>110 800</b>	<b>106 250</b>	<b>-4,11%</b>

## 2 - Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante représentent 53,88 % de l'ensemble du budget de fonctionnement du Département (hors atténuation de produits) et s'élèvent à 1 162,07 M€. Elles sont en croissance de 5,86 % par rapport au budget primitif 2012.

Le tableau ci-après présente la répartition de ces dépenses ainsi que leurs évolutions :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 097 745 693</b>	<b>1 162 067 229</b>	<b>5,86%</b>
<u>Aides sociales (dont subventions)</u>	<u>618 814 000</u>	<u>680 318 500</u>	<u>9,94%</u>
Aide sociale à l'enfance	275 325 000	324 166 000	17,74%
Aide sociale aux personnes handicapées	176 686 000	187 465 000	6,10%
Aide sociale aux personnes âgées	149 375 000	151 025 000	1,10%
Autres aides sociales	17 428 000	17 662 500	1,35%
Participation au STIF	363 500 000	367 200 000	1,02%
Fonds de solidarité logement	19 500 000	19 500 000	0,00%
<u>Dotation de fonctionnement des collèges</u>	<u>36 542 150</u>	<u>36 095 790</u>	<u>-1,22%</u>
collèges publics	19 515 000	18 568 640	-4,85%
collèges privés	17 027 150	17 527 150	2,94%
Subventions (autres qu'au titre de l'aide sociale)	33 714 283	33 126 939	-1,74%
<u>Autres charges de gestion courante</u>	<u>25 675 260</u>	<u>25 826 000</u>	<u>0,59%</u>
IIBRBS et ententes sportives	12 960 000	12 700 000	-2,01%
Autres charges	12 715 260	13 126 000	3,23%

### 2.1 – Aide sociale (dont subventions)

L'aide sociale légale représente 58,54 % de l'ensemble des autres charges de gestion courante. Le montant inscrit au budget 2013 est de 680,32 M€ contre 618,81 M€ au budget primitif 2012, et sont en progression de 9,94 %.

Elle recouvre principalement les frais d'hébergement et autres prises en charge au titre de :

- l'aide sociale à l'enfance (324,17 M€) ;
- l'aide sociale aux personnes handicapées (187,47 M€) ;
- l'aide sociale aux personnes âgées (151,03 M€).

### 2.1.1 – Aide sociale à l'enfance

Les crédits du chapitre 65 destinés à l'aide sociale à l'enfance s'élèvent au titre de l'année 2013 à 324,17 M€. Ils sont en progression de 17,74% par rapport au budget primitif 2012, dans la mesure où ils intègrent le transfert des dépenses d'AED-AEMO auparavant inscrites sur le chapitre 011 (25,00 M€). Ils recouvrent l'ensemble des allocations, en fonction du nombre d'enfants concernés, destinées aux enfants et aux familles en difficulté (article 65111), les bourses et dots (articles 6513 et 6518), les frais d'hébergement (articles 65222 et 65223), les frais d'hospitalisation (article 6523) ainsi que les participations financières à l'action des clubs et équipes de prévention (article 6563).

La répartition des crédits est la suivante :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Allocations destinées aux enfants et aux familles en difficulté (nature 65111)	8 000 000	8 000 000	0,00%
Bourses et dots (natures 6512, 6513 et 6518)	27 835 000	30 265 000	8,73%
Frais d'hébergement (652)	205 700 000	251 680 000	22,35%
Frais d'hospitalisation (nature 6523)	205 000	205 000	0,00%
Action des clubs et équipes de prévention (nature 6526)	24 620 000	25 336 000	2,91%
Frais divers	8 965 000	8 680 000	-3,18%
<b>TOTAL</b>	<b>275 325 000</b>	<b>324 166 000</b>	<b>17,74%</b>

Sur ce chapitre 65, sont financés notamment :

- l'hébergement en établissements médico-sociaux qui passe de 205,70 M€ en 2012 à 251,68 M€ en 2013 compte tenu de l'effet périmètresusmentionné et de la progression du nombre de mineurs pris en charge ;
- les aides versées par le CASVP au titre des dépenses d'hébergement d'urgence des familles en difficulté (financement des prises en charge hôtelières). Elles sont de 30,27 M€ contre 27,84 M€ au BP 2012 ;
- les actions menées par les clubs et équipes de prévention (25,34 M€ contre 24,62 M€).
- les frais annexes aux dépenses d'ASE, en légère diminution par rapport à 2012.

### 2.1.2 – Aide sociale aux personnes handicapées

Les crédits du chapitre 65 destinés à l'aide sociale aux personnes handicapées s'établissent à 187,47 M€ en 2013 contre 176,69 M€ en 2012. Cette rubrique recouvre essentiellement la prise en charge des frais de séjour des personnes handicapées en établissement et le versement d'allocations.

Ils sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>% / BP 2012</b>
Allocations (nature 6511 déclinée)	53 000 000	56 500 000	6,60%
Frais d'hébergement en familles d'accueil (nature 6522)	1 000 000	2 400 000	140,00%
Frais d'hébergement en établissements (nature 65222 déclinée)	109 000 000	115 600 000	6,06%
Participations (nature 6568)	13 686 000	12 965 000	-5,27%
<b>TOTAL</b>	<b>176 686 000</b>	<b>187 465 000</b>	<b>6,10%</b>

Le principal poste d'augmentation correspond aux frais d'hébergement en établissements ; l'augmentation de l'inscription proposée de 6,60 M€ s'explique essentiellement par les ouvertures de nouvelles places (271 sur la période 2012-2013).

### 2.1.3 – Aide sociale aux personnes âgées

Les crédits du chapitre 65 dévolus à l'aide sociale aux personnes âgées s'établissent pour 2013 à 151,03 M€ en 2013, contre 149,38 M€ en 2012. Cette rubrique recouvre essentiellement les frais d'hébergement en établissements médico-sociaux (article 65222 décliné).

<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>% / BP 2012</b>
Allocations (natures 65113 et 65114)	85 000	77 000	-9,41%
Frais d'hébergement en familles d'accueil (nature 65221)	70 000	50 000	-28,57%
Frais d'hébergement en établissements (nature 65243)	139 930 000	139 950 000	0,01%
Frais d'hospitalisation (nature 6523)	5 000	5 000	0,00%
Participations (nature 6568)	8 875 000	10 525 000	18,59%
Frais divers	410 000	418 000	1,95%
<b>TOTAL</b>	<b>149 375 000</b>	<b>151 025 000</b>	<b>1,10%</b>

### 2.1.4 – Autres aides sociales

Cette rubrique regroupe diverses allocations et participations imputées au chapitre 65. Elle s'élève à 17,66 M€ en 2013 contre 17,43 M€ en 2012. L'essentiel de l'inscription concerne la santé (2,55 M€), les interventions sociales (4,00 M€) et la protection maternelle et infantile (6,77 M€).

## 2.2 – La participation du Département au STIF

La participation du Département de Paris au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) progresse à 367,20 M€ au budget primitif 2013, afin de poursuivre la modernisation en profondeur de l'offre et des structures des transports en commun, priorité de la Région partagée et soutenue par la collectivité parisienne.

## 2.3 – Fonds solidarité logement

En application de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement, un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées a été élaboré et mis en oeuvre par l'Etat et le Département. Le fonds de solidarité pour le logement (FSL), créé à cet effet, prend en charge les mesures d'accompagnement social des personnes bénéficiant de ce plan.

L'article 65 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré intégralement le FSL au Département, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, et élargi les aides aux impayés d'énergie (jusqu'à présent gérés par le CASVP), d'eau, de téléphone et à l'aide à la médiation locative (AML).

Le budget primitif 2013 prévoit la reconduction du budget primitif 2012, soit 19,50 M€, permettant le financement des différents dispositifs d'aide au logement préventifs et curatifs.

## 2.4 – Dotation de fonctionnement des collèges

Cette rubrique regroupe l'ensemble des dotations versées aux collèges publics et privés (articles 65511 et 65512).

Ces dotations sont prévues à hauteur de 36,10 M€ au budget 2013 contre 36,54 M€ en 2012, soit une diminution de 1,22 %.

Le tableau ci-après présente la répartition des dotations entre les établissements publics et privés :

<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>% / BP 2012</b>
Collèges publics (nature 65511)	19 515 000	18 568 640	-4,85%
Collèges privés (nature 65512)	17 027 150	17 527 150	2,94%
<b>TOTAL</b>	<b>36 542 150</b>	<b>36 095 790</b>	<b>-1,22%</b>

Au sein de cette enveloppe, la participation pour les collèges privés est en hausse de 2,94 % compte tenu de la révision du forfait d'externat.

## 2.5 – Subventions (hors subventions au titre de l'aide sociale)

L'article 657 retrace les subventions de fonctionnement, qu'elles soient attribuées à des organismes publics ou à des personnes de droit privé. Les subventions exceptionnelles de fonctionnement figurent à l'article 674 et sont évoquées *infra*, dans la partie de ce rapport relative aux charges exceptionnelles.

L'enveloppe des subventions, hors subventions au titre de l'aide sociale (voir ci-dessus) et hors RSA (chapitre 017), s'élève à 33,13 M€ au budget primitif 2013, contre 33,71 M€ au budget primitif 2012 (- 1,74 %).

Domaines d'intervention	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Développement économique et emploi	11 980 000	11 112 000	-7,25%
Action sociale (santé)	5 040 000	5 175 000	2,68%
Affaires culturelles	4 000 000	4 000 000	0,00%
Affaires scolaires	130 000	128 500	-1,15%
Transports	3 382 783	3 450 439	2,00%
Ressources humaines	2 100 000	2 265 000	7,86%
Petite enfance	1 303 000	1 303 000	0,00%
Urbanisme	1 009 000	1 009 000	0,00%
Divers	4 769 500	4 684 000	-1,79%
<b>TOTAL</b>	<b>33 714 283</b>	<b>33 126 939</b>	<b>-1,74%</b>

Le montant des subventions allouées par le Département est en légère diminution.

## 2.6 - Autres charges de gestion courante

Ces dépenses comprennent, outre les participations du Département au budget de l'institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS) et des stades interdépartementaux, les rémunérations et les frais de mission et de déplacement des conseillers de Paris (articles 6532 et 6533), les bourses destinées aux stagiaires du programme départemental d'aide à l'emploi (article 6513) ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables (article 654).

Globalement, les autres charges de gestion courante passent de 25,68 M€ en 2012 à 25,83 M€ en 2013.

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
IIBRBS et ententes sportives	12 960 000	12 700 000	-2,01%
Autres participations	12 715 260	13 126 000	3,23%
<b>TOTAL</b>	<b>25 675 260</b>	<b>25 826 000</b>	<b>0,59%</b>

Les participations pour un montant de 12,70 M€ (- 201 % par rapport à 2012) seront inscrites à destination, principalement :

- de l'institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS),
- des terrains de sports et stades interdépartementaux.

Les autres charges comprennent : 0,70 M€ pour le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ; 5,26 M€ au titre des indemnités des élus départementaux, l'augmentation de cette inscription résultant

d'une disposition du PLFSS 2013 assujettissant les élus locaux au versement de cotisations sociales sur leurs indemnités, au-delà d'un certain seuil ; ainsi que le remboursement à la ville d'un prorata sur les frais de fonctionnement des groupes d'élus (1,53 M€).

### **C/ Les allocations RSA et actions d'insertion et de formation des allocataires (chapitre globalisé 017)**

L'instruction budgétaire et comptable M52 prévoit l'imputation des dépenses afférentes au revenu de solidarité active, RSA, sur le chapitre globalisé 017. Ce chapitre comprend, d'une part les crédits destinés aux versements des allocations et, d'autre part, les actions d'insertion et de formation des allocataires.

Chapitres	LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
017	Revenu de solidarité active - RSA	309 600 000	309 200 000	-0,13%
015	Remises gracieuses - RMI/RSA	400 000	800 000	100,00%
	<i>sous-total</i>	<i>310 000 000</i>	<i>310 000 000</i>	<i>0,00%</i>
017	Programme départemental d'insertion - PDI	61 000 000	61 000 000	0,00%
017 / 65	Contrats d'insertion	10 000 000	7 000 000	-30,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>381 000 000</b>	<b>378 000 000</b>	<b>-0,79%</b>

#### 1 - Les allocations RSA

Mis en place à la mi-2009, le RSA élargit le champ des allocataires de l'ex-RMI. La compétence du Département est le RSA « socle », qui concerne outre les bénéficiaires de l'ex-RMI, les bénéficiaires de l'allocation parent isolé. Le nombre de bénéficiaires semble se stabiliser autour de 61 000 en 2012. La prévision proposée au budget primitif 2013 reconduit l'inscription du BP 2012 (310,00 M€) ; la ventilation entre la part allocations et la part remises gracieuses a été ajustée en fonction des dépenses constatées en 2012.

#### 2 - Les actions d'insertion et de formation des allocataires (Programme départemental d'insertion)

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la collectivité parisienne s'investit fortement pour favoriser l'insertion et le retour ou l'accès à l'emploi des allocataires du RSA et parvenir à 9 000 retours à l'emploi par an, notamment par la formation et l'aide à la création d'activité. L'inscription reste stable à 61,00 M€.

#### 3 – L'accompagnement dans l'emploi

Dans le cadre de l'insertion des bénéficiaires du RSA, plusieurs actions sont mises en œuvre pour les accompagner dans l'emploi :

- les contrats d'avenir qui, bien que figurant au chapitre 65 et non au chapitre 017, sont intégrés à ce thème en complément des actions en faveur de ces personnes ;
- les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ;
- les contrats initiative-emploi (CIE) mis en oeuvre depuis 2010.

Le montant global inscrit pour ces contrats d'insertion est de 7,00 M€.

## **D/ L'allocation personnalisée d'autonomie (chapitre globalisé 016)**

La M52 prévoit que les dépenses afférentes à l'allocation personnalisée d'autonomie sont regroupées sur le chapitre globalisé 016.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, toute personne âgée d'au moins 60 ans résidant en France et qui se trouve dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie a droit à une allocation – l'Allocation Personnalisée d'Autonomie – permettant une prise en charge adaptée à ses besoins.

Cette allocation est accordée par le Président du Conseil Général, sur proposition d'une commission d'attribution. Le financement de l'APA est assuré par les départements, pour l'essentiel, ainsi que par le CNSA, alimenté par une fraction de la CSG (0,1 point) et une participation des régimes obligatoires d'assurance vieillesse.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses de l'APA :

<b>LIBELLES</b>	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>% / BP 2012</b>
APA à domicile	83 400 000	84 700 000	1,56%
APA versée à l'établissement	54 900 000	55 100 000	0,36%
Fonctionnement courant	3 200 000	3 100 000	-3,13%
<b>TOTAL</b>	<b>141 500 000</b>	<b>142 900 000</b>	<b>0,99%</b>

Globalement, ces dépenses sont inscrites à hauteur de 142,90 M€ en 2013 contre 141,50 M€ en 2012, soit une progression de 0,99 %.

## **E/ Les charges financières**

Les charges financières sont imputées en M52 sur le chapitre 66. Une somme de 0,10 M€ est inscrite à titre conservatoire, le Département n'ayant pas souscrit d'emprunt.

## **F/ Les charges exceptionnelles**

Cette rubrique recouvre principalement les titres annulés (article 673), les amendes fiscales et pénales (article 6712) les dots et prix (article 6713) ainsi que diverses charges exceptionnelles (articles 6718 et 678). Pour 2012, l'inscription est de 3,75 M€, en quasi reconduction par rapport à 2012.

<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>% / BP 2012</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35 000	20 000	-42,86%
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000 000	2 000 000	0,00%
Autres charges exceptionnelles	1 729 600	1 729 600	0,00%
	<b>3 764 600</b>	<b>3 749 600</b>	<b>-0,40%</b>

## **G/ Les prélèvements sur ressources**

Sous cette rubrique sont regroupées les dotations aux amortissements ainsi que le virement à la section d'investissement.

### **1 - Les dotations aux amortissements**

L'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire équilibrée dans la mesure où elle se traduit par une dépense de fonctionnement (dotation aux amortissements) et une recette d'investissement.

Une inscription de 87,00 M€ est prévue pour les dotations aux amortissements, en diminution de 11,31 % par rapport au budget primitif 2012. Cette évolution résulte des modifications apportées aux durées d'amortissement par la délibération 2012 DF 21 G, qui fait notamment passer la durée d'amortissement des immeubles de rapport de 30 à 60 ans.

### **2 - Le virement à la section d'investissement**

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement représente l'autofinancement proprement dit dégagé au titre de l'exercice considéré. L'inscription proposée à hauteur de 60,00 M€ correspond à l'autofinancement dégagé pour alimenter la section d'investissement du budget du Département de Paris.

## **H/ Les atténuations de produits**

Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, il était prévu que les collectivités bénéficiaires de la réforme devraient reverser l'excédent constaté au fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR), au profit des collectivités dont les recettes auraient diminué du fait de cette réforme. Ainsi, l'inscription proposée sur le budget général pour la contribution au FNGIR en 2013 est de 892,00 M€ (contre 884,29 M€ en 2012) au titre des excédents agrégés Ville et Département.

Par ailleurs, le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux vise à redistribuer une fraction de ces droits au bénéfice des départements les plus pauvres. A ce titre, l'inscription proposée est de 86,50 M€ en 2013 (contre 80,00 M€ en 2012).

Le fonds de péréquation de la CVAE entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. En l'état actuel des dispositions prévues au PLF pour 2013, la contribution de Paris à ce fonds devrait s'élever à 19,60 M€, inscrits au BP 2013.

<b>LIBELLE</b>	<b>BP 2012</b>	<b>BP 2013</b>	<b>% / BP 2012</b>
FNGIR	884 287 000	892 000 000	0,87%
Fonds de péréquation des DMTO	80 000 000	86 500 000	8,13%
Fonds de péréquation de la CVAE	SO	19 600 000	SO
Divers	0	300 000	SO
	<b>964 287 000</b>	<b>998 400 000</b>	<b>3,54%</b>

## **I/ Les dépenses imprévues**

Les crédits votés sur le chapitre 022 à hauteur de 3,50 M€ permettent d'abonder, sur arrêté de l'exécutif en cours d'exercice, n'importe quel article pour faire face à une dépense imprévue. Les virements exécutés à partir de ce chapitre sont détaillés dans la plus proche décision modificative qui intervient après la prise de l'arrêté.

**3<sup>EME</sup> PARTIE – LES PROJETS DE DELIBERATION**

**PROJET DE DELIBÉRATION N° DF 2012 29G 1<sup>ère</sup>**

**Relatif au budget d'investissement du Département de Paris pour 2013**

- \* - \* - \* -

**LE CONSEIL DE PARIS  
SIEGEANT EN FORMATION DE CONSEIL GÉNÉRAL**

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation le projet de budget d'investissement du Département de Paris pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1<sup>ère</sup> commission ;

**D É L I B È R E**

**Article 1 :** Le budget d'investissement du Département de Paris pour 2013 est arrêté comme suit :

- à la somme de **1 398 352 599,91 €** en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de **315 939 499,00 €** en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

**Article 2 :** Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

**Article 3 :** Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2013, Monsieur le Président du Conseil Général siégeant en formation de Conseil Général reçoit la délégation du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés internationaux, un emprunt d'un montant maximum de **37 794 236,00 €** ou d'un montant équivalent dans d'autres devises.

Le Département de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;

- soit via des émissions obligataires publiques ou sous forme de placements privés en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Notes) ;
- soit pour une durée inférieure à un an dans le cadre d'un programme de billets de trésorerie.

Monsieur le Président du Conseil Général est autorisé à effectuer les mises à jour de ce programme au fil de l'eau en tant que de besoin.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- durée maximum de l'emprunt : 30 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;
- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;
- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé, en ce qui concerne les mises à jour du programme EMTN et du programme de billets de trésorerie, les emprunts et les émissions obligataires à réaliser en 2013 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités, à déléguer sa signature au Directeur des Finances, au Directeur adjoint des Finances, au Sous-directeur des Finances et au Chef du Bureau F7-Gestion financière.

## RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BP 2013)	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	1 029 970,78	71 447,56
10000	Ressources humaines	376 796,04	0,00
12000	Achats	50 000,00	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	380 262,40	262,40
21000	Patrimoine et architecture	6 117 061,40	2 475 239,01
30000	Familles et petite enfance	11 306 104,88	0,00
34000	Action sociale, enfance et santé	79 135 186,52	13 025 297,00
40000	Affaires culturelles	1 166 688,73	0,00
50000	Finances (services financiers communs)	6 000 000,91	10 000 000,00
51000	Finances	791 915,77	0,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	1 730 000,00	0,00
60000	Urbanisme	383 674,71	0,00
65000	Logement et habitat	123 951 612,51	15 440 546,00
80000	Affaires scolaires	9 090 000,00	0,00
<b>Missions organiques</b>		<b>241 509 274,65</b>	<b>41 012 791,97</b>
90000	Dons et legs	0,00	50 000,00
90001	Etudes	1 393 796,26	585 807,00
90002	Grands projets de renouvellement urbain	72 546 793,00	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	360 524,51	0,00
90004	Opérations sous mandat	16 613 834,25	8 921 573,08
90005	Schéma directeur informatique	10 580 292,87	5 000 000,00
90006	Compte foncier	10 504 873,57	2 600 000,00
90010	Subventions d'équipement	1 042 950 010,80	660 643 126,73
90011	Avances sur marchés	1 893 200,00	393 200,00
<b>Missions transversales</b>		<b>1 156 843 325,26</b>	<b>678 193 706,81</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 398 352 599,91</b>	<b>719 206 498,78</b>

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A</b>

**DEPENSES**

Nature	Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles du Président	Vote (3)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL IV = II+III	
	I	II		III				
<b>TOTAL</b>	<b>269 616 712,00</b>		<b>315 939 499,00</b>					
Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)	44 509 985,00		57 379 986,00					
Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	44 424 954,00		57 379 986,00					
Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)								
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)								
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	85 031,00							
Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)	140 358 875,00		172 290 750,00					
Dépenses financières (détail en III-A3)	2 950 000,00		2 500 000,00					
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	2 219 143,00		7 342 000,00					
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (détail en III-A6)	74 700 000,00		71 000 000,00					
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	4 878 709,00		5 426 763,00					
							+	
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (4)</b>								=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>								

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.



DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		<b>A1</b>

**VUE D'ENSEMBLE  
INVESTISSEMENT**

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>DEPENSES REELLES</b>	9 437 036,00	3 320 559,00	250 000,00	42 385 913,00	2 011 459,00	13 985 769,00
020	DEPENSES IMPREVUES	1 000 000,00					
266	Autres formes de participation	750 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	750 000,00					
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				1 238 000,00		
458	Opérations d'investissement sous mandat (à subdiviser par mandat)						6 104 000,00
	<b>Equipements départementaux</b>	5 687 036,00	3 320 559,00	250 000,00	23 466 913,00	311 459,00	5 889 019,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	750 000,00	100 000,00		350 000,00	5 300,00	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		77 000,00		22 000,00		
213	Constructions						
218	Autres immobilisations corporelles	750 000,00	999 500,00		944 490,00	75 000,00	225 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	4 187 036,00	1 270 239,00	250 000,00	19 820 000,00	231 159,00	5 664 019,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		873 820,00				
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles				2 330 423,00		
	<b>Equipements non départementaux (compte 204)</b>	1 250 000,00			17 681 000,00	1 700 000,00	1 992 750,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 250 000,00			17 681 000,00	1 700 000,00	1 992 750,00
	<b>RECETTES REELLES</b>	47 794 236,00			5 800 000,00		
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	10 000 000,00					
131	Subventions d'équipement transférables						
132	Subventions d'équipement non transférables						
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				5 800 000,00		
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	37 794 236,00					
276	Autres créances immobilisées						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		<b>A1</b>

VUE D'ENSEMBLE  
INVESTISSEMENT

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
28 915 000,00					108 850 000,00	16 567 000,00	13 790 000,00	239 512 736,00	
								1 000 000,00	020
								750 000,00	266
								750 000,00	272
								1 238 000,00	455
								6 104 000,00	458
17 115 000,00					1 210 000,00		130 000,00	57 379 986,00	
50 000,00								1 255 300,00	203
								99 000,00	205
					500 000,00			500 000,00	213
325 000,00							20 000,00	3 338 990,00	218
16 740 000,00					710 000,00		110 000,00	48 982 453,00	231
								873 820,00	232
								2 330 423,00	238
11 800 000,00					107 640 000,00	16 567 000,00	13 660 000,00	172 290 750,00	
11 800 000,00					107 640 000,00	16 567 000,00	13 660 000,00	172 290 750,00	204
4 000 000,00					105 800 000,00		118 500,00	163 512 736,00	
								10 000 000,00	102
					105 800 000,00			105 800 000,00	131
4 000 000,00								4 000 000,00	132
								5 800 000,00	133
								37 794 236,00	164
							118 500,00	118 500,00	276

**PROJET DE DELIBÉRATION 2012 DF 29G 2<sup>ème</sup>**

**Relatif au budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2013**

**LE CONSEIL DE PARIS  
SIEGEANT EN FORMATION DE CONSEIL GÉNÉRAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ présenté par M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général relatif au budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE au nom de la 1<sup>ère</sup> commission ;

**D É L I B È R E**

**Article 1 :** Le budget primitif de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté comme suit :

- Dépenses .....3 155 066 448,00 €  
- Recettes .....3 155 066 448,00 €

Ces dépenses et ces recettes sont réparties conformément aux états annexés (vues d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation fonctionnelle).

**Article 2 :** Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
III - VOTE DU BUDGET		III
B 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		B

**DEPENSES**

	Chapitres	Pour mémoire budget précédent I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote (3) III	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL IV = II+III
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)</b>		<b>3 021 560 288,00</b>		<b>3 155 066 448,00</b>				
011	Charges à caractère général (5)	107 698 995,00		89 670 619,00				
012	Charges de personnel et frais assimilés (5)	224 439 000,00		229 679 000,00				
014	Atténuation de produits	964 287 000,00		998 400 000,00				
015	RMI	500 000,00		900 000,00				
016	APA	141 500 000,00		142 900 000,00				
017	RSA	377 500 000,00		377 100 000,00				
65	Autres charges d'activité (hors 6506) (5)	1 099 167 693,00		1 160 534 229,00				
6506	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 578 000,00		1 533 000,00				
66	Charges financières	100 000,00		100 000,00				
67	Charges exceptionnelles (5)	3 764 600,00		3 749 600,00				
68	Dotations aux provisions (5)							
022	Dépenses imprévues	2 925 000,00		3 500 000,00				
023	Virement à la section d'investissement	30 000 000,00		60 000 000,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 100 000,00		87 000 000,00				
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (4)</b>								+
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>								=

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
III - VOTE DU BUDGET		III
B 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		B

**RECETTES**

	Chapitres	Pour mémoire budget précédent I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote (3) III	TOTAL IV = II+III
<b>RECETTES DE L'EXERCICE (Détail en III-B2)</b>		3 021 560 288,00		3 155 066 448,00		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	690 000,00		640 000,00		
713	Variation des stocks					
72	Travaux en régie					
731	Contributions directes	1 130 200 103,00		1 179 243 719,00		
73	Autres impôts et taxes (hors 731)	725 641 000,00		772 150 000,00		
74	Dotations et participations	700 650 595,00		743 486 538,00		
75	Autres produits de gestion courante (5)	101 490 500,00		100 649 500,00		
013	Atténuations des charges (5)	487 000,00		315 000,00		
015	RMI	3 750 000,00		3 400 000,00		
016	APA	12 322 000,00		13 780 000,00		
017	RSA	270 541 090,00		269 163 691,00		
76	Produits financiers	968 000,00		968 000,00		
77	Produits exceptionnels (5)	120 000,00		270 000,00		
78	Reprises sur provisions (5)					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	74 700 000,00		71 000 000,00		
						+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (4)</b>						
						=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(5) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE  
FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>1 004 700 000,00</b>	<b>55 168 529,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>89 551 251,00</b>	<b>10 947 000,00</b>	<b>58 601 722,00</b>
022	DEPENSES IMPREVUES	3 500 000,00					
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 417 700,00		122 600,00	103 000,00	3 779 650,00
611	Contrats de prestations de services avec des entreprises		705 938,00			45 000,00	647 900,00
613	Locations		6 794 655,00		124 274,00	105 000,00	1 041 722,00
614	Charges locatives et de copropriété		817 248,00		11 037,00		50 000,00
615	Entretien et réparations		1 685 000,00		2 416 991,00	128 000,00	451 650,00
616	Primes d'assurances		520 000,00				
617	Etudes et recherches	500 000,00	5 000,00		74 560,00		29 500,00
618	Divers		1 338 500,00		15 600,00	6 000,00	35 400,00
621	Personnel extérieur au service		15 500 000,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		170 300,00		40 000,00		3 043 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques		39 700,00		44 900,00	92 100,00	40 270,00
624	Transports de biens et transports collectifs				38 500,00		
625	Déplacements et missions		9 300,00		84 000,00	500,00	101 400,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		250 000,00		31 000,00		
627	Services bancaires et assimilés						
628	Divers		604 288,00	800 000,00	191 845,00	4 000,00	441 730,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)		98 300,00		809 800,00		597 900,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				1 754,00	7 400,00	13 500,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)						
6411	Personnel titulaire		6 563 600,00		29 966 300,00		19 348 300,00
6412	Assistants maternelles						
6413	Personnel non titulaire		70 600,00		1 122 300,00		2 145 200,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		51 400,00		791 300,00		1 929 900,00
6416	Emplois aidés						
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		2 550 900,00		13 065 700,00		8 633 600,00
647	Autres charges sociales		176 000,00		474 300,00		168 900,00
648	Autres charges de personnel		137 100,00		456 200,00		270 700,00
651	Aides à la personne		100 000,00				
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation				135 000,00		30 000,00
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		7 070 000,00				
654	Pertes sur créances irrécouvrables	300 000,00					
655	Contributions obligatoires		603 000,00		35 945 790,00		
656	Participations					6 200 000,00	9 323 500,00
657	Subventions		4 537 000,00		3 587 500,00	4 256 000,00	6 478 000,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 533 000,00				
668	Autres charges financières		100 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000 000,00					
678	Autres charges exceptionnelles		1 720 000,00				
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	998 400 000,00					

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE  
FONCTIONNEMENT

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
820 165 265,00	900 000,00	145 106 900,00	377 100 000,00	6 500 000,00	1 259 000,00	386 428 216,00	50 838 565,00	3 008 066 448,00	
								3 500 000,00	022
687 481,00			266 661,00		25 300,00			6 402 392,00	606
23 420 800,00			14 085 652,00			15 300 777,00	1 184 065,00	55 390 132,00	611
267 600,00			1 607 525,00					9 940 776,00	613
2 500,00			270 015,00		10 000,00			1 160 800,00	614
619 093,00			66 900,00		13 600,00			5 381 234,00	615
2 000,00								522 000,00	616
217 400,00			50 000,00		175 000,00			1 051 460,00	617
236 400,00			3 791 900,00				2 970 000,00	8 393 800,00	618
								15 500 000,00	621
1 107 400,00		1 749 000,00	20 000,00					6 129 700,00	622
298 741,00			159 000,00				38 000,00	712 711,00	623
2 803 000,00								2 841 500,00	624
1 445 600,00		11 000,00					200,00	1 652 000,00	625
665 000,00			155 000,00					1 101 000,00	626
						27 000,00		27 000,00	627
8 947 654,00		1 351 000,00	2 475 000,00				90 000,00	14 905 517,00	628
1 045 400,00		37 600,00	88 000,00				860 000,00	3 537 000,00	633
51 996,00			16 782,00		26 100,00			117 532,00	635
							5 500,00	5 500,00	637
31 452 300,00		1 526 700,00	3 602 000,00					92 459 200,00	6411
35 027 800,00								35 027 800,00	6412
743 000,00		23 000,00	12 000,00					4 116 100,00	6413
384 200,00			20 000,00					3 176 800,00	6414
							27 900 000,00	27 900 000,00	6416
19 493 500,00		570 600,00	1 220 000,00				1 480 000,00	47 014 300,00	645
1 068 000,00		16 500,00	8 000,00				2 354 700,00	4 266 400,00	647
371 800,00		21 500,00	50 000,00				374 100,00	1 681 400,00	648
95 306 000,00	100 000,00	139 800 000,00	321 001 622,00				1 900 000,00	558 207 622,00	651
535 241 000,00								535 406 000,00	652
								7 070 000,00	653
								300 000,00	654
20 325 000,00						367 350 000,00		424 223 790,00	655
36 090 000,00			23 074 037,00	6 500 000,00		300 000,00	570 000,00	82 057 537,00	656
2 815 000,00			5 059 906,00		1 009 000,00	3 450 439,00	11 112 000,00	42 304 845,00	657
								1 533 000,00	658
								100 000,00	668
20 000,00								20 000,00	671
								2 000 000,00	673
9 600,00	800 000,00							2 529 600,00	678
								998 400 000,00	739

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		<b>A1</b>

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico-sociale
	<b>RECETTES REELLES</b>	<b>42 802 457,00</b>	<b>2 865 239 154,00</b>	<b>1 900 000,00</b>	<b>5 272 017,00</b>	<b>36 000,00</b>	<b>12 820 320,00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		100 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		215 000,00				
708	Autres produits		600 000,00			36 000,00	
731	IMPOSITIONS DIRECTES		1 179 243 719,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		675 000 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		55 085 000,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles	24 725 000,00	263 784 234,00				
741	D.G.F.		14 579 431,00				
747	Participations	17 309 457,00	671 822 258,00		2 360 000,00		8 040 320,00
748	Compensations, attributions et autres participations		4 309 512,00		2 912 017,00		
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						4 310 000,00
752	Revenus des immeubles		500 000,00	1 900 000,00			
753	Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
758	Produits divers de gestion courante						470 000,00
761	Produits de participations	668 000,00					
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	100 000,00					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS				BUDGET PRINCIPAL			BUDGET PRIMITIF		
IV - ANNEXES								IV	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION								A1	
5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
107 189 500,00	3 400 000,00	13 780 000,00	5 410 000,00		150 000,00	10 692 000,00	15 375 000,00	3 084 066 448,00	
								100 000,00	6419
								215 000,00	645
4 000,00								640 000,00	708
								1 179 243 719,00	731
								675 000 000,00	732
								55 085 000,00	734
								288 509 234,00	735
								14 579 431,00	741
15 506 000,00		12 780 000,00	5 410 000,00		150 000,00	8 432 000,00	15 375 000,00	757 185 035,00	747
								7 221 529,00	748
91 165 000,00								95 475 000,00	751
179 500,00								2 579 500,00	752
	3 400 000,00	1 000 000,00						4 400 000,00	753
25 000,00						2 100 000,00		2 595 000,00	758
								668 000,00	761
300 000,00								300 000,00	764
10 000,00						160 000,00		270 000,00	771

## **4<sup>EME</sup> PARTIE – LES ANNEXES**

## Annexe 1 - Répartition des provisions pour subventions

Délégation	BP Ville 2012	BP Dept 2012	V+D 2012	BP Ville 2013	% 2013 / 2012	BP Dept 2013	% 2013 / 2012	V+D 2013
<b>Budget, finances et SEM</b>	<b>23 700 000</b>	<b>600 000</b>	<b>24 300 000</b>	<b>20 300 000</b>	<b>-14,3%</b>	<b>1 350 000</b>	<b>125,0%</b>	<b>21 650 000</b>
subventions d'équipement	23 400 000	500 000	23 900 000	20 000 000	-14,5%	1 250 000	150,0%	21 250 000
subventions de fonctionnement	300 000	100 000	400 000	300 000	0,0%	100 000	0,0%	400 000
<b>Commerce, artisanat, professions indépendantes et métiers d'art</b>	<b>1 400 000</b>	<b>669 000</b>	<b>2 069 000</b>	<b>1 285 000</b>	<b>-8,2%</b>	<b>50 000</b>	<b>-92,5%</b>	<b>1 335 000</b>
subventions d'équipement	220 000	669 000	889 000	220 000	0,0%	50 000	-92,5%	270 000
subventions de fonctionnement	1 180 000	0	1 180 000	1 065 000	-9,7%	0		1 065 000
<b>Culture (y compris cinéma rattaché au SG)</b>	<b>91 850 000</b>	<b>4 000 000</b>	<b>95 850 000</b>	<b>94 959 000</b>	<b>3,4%</b>	<b>4 000 000</b>	<b>0,0%</b>	<b>98 959 000</b>
subventions d'équipement	2 950 000		2 950 000	4 830 000	63,7%			4 830 000
subventions de fonctionnement	88 900 000	4 000 000	92 900 000	90 129 000	1,4%	4 000 000	0,0%	94 129 000
<b>Démocratie locale et vie associative</b>	<b>750 000</b>	<b>0</b>	<b>750 000</b>	<b>775 000</b>	<b>3,3%</b>	<b>0</b>		<b>775 000</b>
subventions d'équipement	0		0	0				0
subventions de fonctionnement	750 000	0	750 000	750 000	0,0%	0		750 000
subventions exceptionnelles de fonctionnement				25 000		0		25 000
<b>Déplacements, transports et espace public</b>	<b>59 688 500</b>	<b>4 382 783</b>	<b>64 071 283</b>	<b>43 804 680</b>	<b>-26,6%</b>	<b>20 017 439</b>	<b>356,7%</b>	<b>63 822 119</b>
subventions d'équipement	59 258 500	1 000 000	60 258 500	43 346 680	-26,9%	16 567 000	1556,7%	59 913 680
subventions de fonctionnement	430 000	3 382 783	3 812 783	458 000	6,5%	3 450 439	2,0%	3 908 439
<b>Développement durable, environnement et plan climat</b>	<b>760 000</b>	<b>0</b>	<b>760 000</b>	<b>760 000</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>		<b>760 000</b>
subventions d'équipement			0	0				0
subventions de fonctionnement	760 000	0	760 000	760 000	0,0%	0		760 000
<b>Droits de l'homme et lutte contre les discriminations</b>	<b>554 000</b>	<b>0</b>	<b>554 000</b>	<b>548 000</b>	<b>-1,1%</b>	<b>0</b>		<b>548 000</b>
subventions d'équipement			0	0				0
subventions de fonctionnement	554 000	0	554 000	548 000	-1,1%	0		548 000
<b>Eau, assainissement et gestion des canaux</b>	<b>48 000</b>	<b>0</b>	<b>48 000</b>	<b>50 080</b>	<b>4,3%</b>	<b>0</b>		<b>50 080</b>
subventions d'équipement			0	0				0
subventions de fonctionnement	48 000	0	48 000	50 080	4,3%	0		50 080
<b>Economie sociale et solidaire</b>	<b>0</b>	<b>650 000</b>	<b>700 000</b>	<b>0</b>		<b>1 262 000</b>	<b>94,2%</b>	<b>1 262 000</b>
subventions d'équipement		250 000	250 000			350 000	40,0%	350 000
subventions de fonctionnement	0	450 000	450 000	0		912 000	102,7%	912 000

## Annexe 1 - Répartition des provisions pour subventions

Délégation	BP Ville 2012	BP Dept 2012	V+D 2012	BP Ville 2013	% 2013 / 2012	BP Dept 2013	% 2013 / 2012	V+D 2013
<b>Égalité femmes / hommes - planification familiale</b>	<b>895 000</b>	<b>183 000</b>	<b>1 078 000</b>	<b>895 000</b>	<b>0,0%</b>	<b>183 000</b>	<b>0,0%</b>	<b>1 078 000</b>
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	895 000	183 000	1 078 000	895 000	0,0%	183 000	0,0%	1 078 000
<b>Emploi, développement économique et attractivité internationale</b>	<b>2 740 000</b>	<b>5 200 000</b>	<b>7 940 000</b>	<b>4 360 000</b>	<b>59,1%</b>	<b>8 280 000</b>	<b>59,2%</b>	<b>12 640 000</b>
subventions d'équipement		470 000	470 000			1 860 000	295,7%	1 860 000
subventions de fonctionnement	2 740 000	4 730 000	7 470 000	4 360 000	59,1%	6 420 000	35,7%	10 780 000
<b>Espaces verts</b>	<b>129 500</b>	<b>0</b>	<b>129 500</b>	<b>129 500</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>		<b>129 500</b>
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	129 500	0	129 500	129 500	0,0%	0		129 500
<b>Innovation, recherche et universités</b>	<b>29 770 000</b>	<b>16 050 000</b>	<b>45 820 000</b>	<b>36 350 000</b>	<b>22,1%</b>	<b>24 500 000</b>	<b>52,6%</b>	<b>60 850 000</b>
subventions d'équipement	3 580 000	12 350 000	15 930 000	10 050 000	180,7%	20 900 000	69,2%	30 950 000
subventions de fonctionnement	26 190 000	3 700 000	29 890 000	26 300 000	0,4%	3 600 000	-2,7%	29 900 000
<b>Intégration et étrangers non communautaires</b>	<b>805 000</b>	<b>30 000</b>	<b>835 000</b>	<b>785 000</b>	<b>-2,5%</b>	<b>30 000</b>	<b>0,0%</b>	<b>815 000</b>
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	805 000	30 000	835 000	785 000	-2,5%	30 000	0,0%	815 000
<b>Jeunesse</b>	<b>10 333 600</b>	<b>3 300 000</b>	<b>13 653 600</b>	<b>2 335 000</b>	<b>-77,4%</b>	<b>456 000</b>	<b>-86,2%</b>	<b>2 791 000</b>
subventions d'équipement	8 033 600	120 000	8 153 600	35 000	-99,6%	200 000	66,7%	235 000
subventions de fonctionnement	2 300 000	3 200 000	5 500 000	2 300 000	0,0%	256 000	-92,0%	2 556 000
<b>Logement</b>	<b>299 705 000</b>	<b>101 800 000</b>	<b>401 505 000</b>	<b>318 350 000</b>	<b>6,2%</b>	<b>107 640 000</b>	<b>5,7%</b>	<b>425 990 000</b>
subventions d'équipement	295 000 000	101 800 000	396 800 000	314 000 000	6,4%	107 640 000	5,7%	421 640 000
subventions de fonctionnement	4 705 000	0	4 705 000	4 350 000	-7,5%	0		4 350 000
<b>Marchés, bureau des temps et accueil des usagers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>		<b>0</b>
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	0	0	0	0		0		0

## Annexe 1 - Répartition des provisions pour subventions

Délégation	BP Ville 2012	BP Dept 2012	V+D 2012	BP Ville 2013	% 2013 / 2012	BP Dept 2013	% 2013 / 2012	V+D 2013
<b>Mémoire et monde combattant</b>	<b>805 000</b>	<b>0</b>	<b>805 000</b>	<b>785 000</b>	<b>-2,5%</b>	<b>0</b>		<b>785 000</b>
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	805 000	0	805 000	785 000	-2,5%	0		785 000
<b>Organisation et fonctionnement du Conseil ; Propreté et traitement des déchets</b>	<b>2 148 098</b>	<b>2 210 000</b>	<b>4 358 098</b>	<b>2 095 180</b>	<b>-2,5%</b>	<b>2 160 000</b>	<b>-2,3%</b>	<b>4 255 180</b>
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	2 148 098	2 210 000	4 358 098	2 095 180	-2,5%	2 160 000	-2,3%	4 255 180
<b>"Paris Métropole", relation avec les collectivités et territoires d'Ile</b>	<b>568 000</b>	<b>11 000</b>	<b>579 000</b>	<b>568 000</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>	<b>-100,0%</b>	<b>568 000</b>
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	568 000	11 000	579 000	568 000	0,0%	0	-100,0%	568 000
<b>Patrimoine</b>	<b>2 650 000</b>	<b>0</b>	<b>2 650 000</b>	<b>2 650 000</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>		<b>2 650 000</b>
subventions d'équipement	250 000		250 000	250 000	0,0%			250 000
subventions de fonctionnement	2 400 000	0	2 400 000	2 400 000	0,0%	0		2 400 000
<b>Personnes en situation de handicap</b>	<b>250 000</b>	<b>3 285 013</b>	<b>3 535 013</b>	<b>250 000</b>	<b>0,0%</b>	<b>2 475 000</b>	<b>-24,7%</b>	<b>2 725 000</b>
subventions d'équipement		2 310 013	2 310 013			1 500 000	-35,1%	1 500 000
subventions de fonctionnement	250 000	975 000	1 225 000	250 000	0,0%	975 000	0,0%	1 225 000
<b>Petite enfance</b>	<b>46 300 000</b>	<b>533 185</b>	<b>46 833 185</b>	<b>51 620 656</b>	<b>11,5%</b>	<b>432 750</b>	<b>-18,8%</b>	<b>52 053 406</b>
subventions d'équipement	5 000 000	533 185	5 533 185	5 920 656	18,4%	432 750	-18,8%	6 353 406
subventions de fonctionnement	41 300 000	0	41 300 000	45 700 000	10,7%	0		45 700 000
<b>Politique de la Ville et engagement solidaire</b>	<b>2 963 500</b>	<b>0</b>	<b>2 963 500</b>	<b>3 964 000</b>	<b>33,8%</b>	<b>0</b>		<b>3 964 000</b>
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	2 963 500	0	2 963 500	3 964 000	33,8%	0		3 964 000
<b>Protection de l'enfance et prévention spécialisée</b>	<b>0</b>	<b>945 000</b>	<b>945 000</b>	<b>0</b>		<b>1 370 000</b>	<b>45,0%</b>	<b>1 370 000</b>
subventions d'équipement		850 000	850 000			1 300 000	52,9%	1 300 000
subventions de fonctionnement	0	95 000	95 000	0		70 000	-26,3%	70 000

## Annexe 1 - Répartition des provisions pour subventions

Délégation	BP Ville 2012	BP Dept 2012	V+D 2012	BP Ville 2013	% 2013 / 2012	BP Dept 2013	% 2013 / 2012	V+D 2013
<b>Relations internationales, affaires européennes et francophonie</b>	<b>4 850 000</b>	<b>0</b>	<b>4 850 000</b>	<b>4 603 000</b>	<b>-5,1%</b>	<b>0</b>		<b>4 603 000</b>
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	4 850 000	0	4 850 000	4 603 000	-5,1%	0		4 603 000
subventions exceptionnelles de fonctionnement				360 000		0		360 000
<b>Qualité des services publics municipaux, accueil des usagers et bureau des temps</b>	<b>175 000</b>	<b>0</b>	<b>175 000</b>	<b>175 000</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>		<b>175 000</b>
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	175 000	0	175 000	175 000	0,0%	0		175 000
<b>Ressources humaines, administration générale, et relation avec les mairies d'arrondissement</b>	<b>18 766 308</b>	<b>2 112 000</b>	<b>20 878 308</b>	<b>19 115 650</b>	<b>1,9%</b>	<b>2 277 000</b>	<b>7,8%</b>	<b>21 392 650</b>
subventions d'équipement	300 000		300 000	540 000	80,0%			540 000
subventions de fonctionnement	18 466 308	2 112 000	20 578 308	18 575 650	0,6%	2 277 000	7,8%	20 852 650
<b>Santé publique et relations avec l'AP/HP</b>	<b>0</b>	<b>7 042 000</b>	<b>7 042 000</b>	<b>0</b>		<b>7 955 000</b>	<b>13,0%</b>	<b>7 955 000</b>
subventions d'équipement		782 000	782 000			1 560 000	99,5%	1 560 000
subventions de fonctionnement	0	6 260 000	6 260 000	0		6 395 000	2,2%	6 395 000
<b>Sécurité et prévention</b>	<b>7 245 000</b>	<b>0</b>	<b>7 245 000</b>	<b>6 220 000</b>	<b>-14,1%</b>	<b>0</b>		<b>6 220 000</b>
subventions d'équipement	450 000		450 000	450 000	0,0%			450 000
subventions de fonctionnement	6 795 000	0	6 795 000	5 770 000	-15,1%	0		5 770 000
<b>Séniors et lien intergénérationnel</b>	<b>0</b>	<b>10 606 163</b>	<b>10 611 163</b>	<b>0</b>		<b>9 590 000</b>	<b>-9,6%</b>	<b>9 590 000</b>
subventions d'équipement		9 921 163	9 921 163			8 900 000	-10,3%	8 900 000
subventions de fonctionnement	0	690 000	690 000	0		690 000	0,0%	690 000
<b>Solidarité, famille et lutte contre l'exclusion</b>	<b>940 000</b>	<b>4 020 514</b>	<b>4 960 514</b>	<b>1 073 000</b>	<b>14,1%</b>	<b>6 109 906</b>	<b>52,0%</b>	<b>7 182 906</b>
subventions d'équipement	0	120 514	120 514	0		100 000	-17,0%	100 000
subventions de fonctionnement	940 000	3 900 000	4 840 000	1 073 000	14,1%	6 009 906	54,1%	7 082 906
<b>Sports</b>	<b>10 327 000</b>	<b>1 870 000</b>	<b>12 197 000</b>	<b>11 426 000</b>	<b>10,6%</b>	<b>1 500 000</b>	<b>-19,8%</b>	<b>12 926 000</b>
subventions d'équipement	60 000	1 870 000	1 930 000	60 000	0,0%	1 500 000	-19,8%	1 560 000
subventions de fonctionnement	9 817 000	0	9 817 000	10 916 000	11,2%	0		10 916 000
subventions exceptionnelles de fonctionnement	450 000	0	450 000	450 000	0,0%	0		450 000

## Annexe 1 - Répartition des provisions pour subventions

Délégation	BP Ville 2012	BP Dept 2012	V+D 2012	BP Ville 2013	% 2013 / 2012	BP Dept 2013	% 2013 / 2012	V+D 2013
<b>Tourisme et nouveaux médias locaux</b>	<b>7 260 000</b>	<b>180 000</b>	<b>7 440 000</b>	<b>7 160 000</b>	<b>-1,4%</b>	<b>180 000</b>	<b>0,0%</b>	<b>7 340 000</b>
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	7 260 000	180 000	7 440 000	7 160 000	-1,4%	180 000	0,0%	7 340 000
<b>Urbanisme et architecture</b>	<b>14 640 000</b>	<b>1 009 000</b>	<b>15 649 000</b>	<b>27 678 000</b>	<b>89,1%</b>	<b>1 009 000</b>	<b>0,0%</b>	<b>28 687 000</b>
subventions d'équipement	80 000		80 000	13 118 000	16297,5%			13 118 000
subventions de fonctionnement	8 060 000	1 009 000	9 069 000	8 060 000	0,0%	1 009 000	0,0%	9 069 000
subventions exceptionnelles de fonctionnement	6 500 000	0	6 500 000	6 500 000	0,0%	0		6 500 000
<b>Vie étudiante</b>	<b>4 090 000</b>	<b>2 800 000</b>	<b>6 890 000</b>	<b>4 011 000</b>	<b>-1,9%</b>	<b>4 800 000</b>	<b>71,4%</b>	<b>8 811 000</b>
subventions d'équipement		2 800 000	2 800 000			4 800 000	71,4%	4 800 000
subventions de fonctionnement	4 090 000	0	4 090 000	4 011 000	-1,9%	0		4 011 000
<b>Vie scolaire et réussite éducative</b>	<b>73 609 730</b>	<b>7 602 500</b>	<b>81 212 230</b>	<b>75 566 164</b>	<b>2,7%</b>	<b>6 968 500</b>	<b>-8,3%</b>	<b>82 534 664</b>
subventions d'équipement	30 000	4 013 000	4 043 000	30 000	0,0%	3 381 000	-15,7%	3 411 000
subventions de fonctionnement	73 579 730	3 589 500	77 169 230	75 536 164	2,7%	3 587 500	-0,1%	79 123 664
<b>Divers</b>	<b>404 500</b>	<b>0</b>	<b>404 500</b>	<b>404 500</b>	<b>0,0%</b>	<b>0</b>		<b>404 500</b>
* outre-mer	154 500	0	154 500	154 500	0,0%	0		154 500
* aide aux victimes de guerres et de sinistres	250 000	0	250 000	250 000	0,0%	0		250 000
* domaine historique	0	0	0	0		0		0

subventions d'équipement	398 612 100	140 358 875	538 970 975	412 850 336	3,6%	172 290 750	22,8%	585 141 086
subventions de fonctionnement	315 558 636	40 807 283	356 190 919	325 226 074	3,1%	42 304 845	3,7%	367 355 919
subventions exceptionnelles de fonctionnement	6 950 000	0	6 950 000	7 335 000	5,5%	0		7 335 000
<b>TOTAL</b>	<b>721 120 736</b>	<b>181 091 158</b>	<b>902 211 894</b>	<b>745 411 410</b>	<b>3,4%</b>	<b>214 595 595</b>	<b>18,5%</b>	<b>960 007 005</b>

## ANNEXE 2

### Dépenses de personnel pour 2013

Cette annexe facultative, présente les dépenses liées aux rémunérations des personnels et aux charges afférentes. Ces dépenses sont retracées pour les agents permanents et non permanents directement employés par le Département de Paris.

Cette annexe ne comprend pas les autres catégories de dépenses classées au chapitre 012 « charges de personnel ».

Directions	BP 2013
DASCO	25 971 800
DASES	127 886 300
DDEEES	32 968 800
DFPE	17 704 200
Services Centraux	9 567 900
<b>Total général</b>	<b>214 099 000</b>